



# De fil en aiguille... **Nos propositions pour tisser l'égalité**

REVENDICATIONS EN VUE DES ELECTIONS REGIONALES ET COMMUNAUTAIRES 2009

# Sommaire

<b>POINT D'ARRET</b> : <i>La précarité au féminin</i>	5
<b>LOGEMENT</b> : <i>Pour un vrai droit à l'habitat</i>	9
<b>VIOLENCES CONJUGALES</b> : <i>Des réponses pour toutes les victimes, même celles qui restent dans l'ombre</i>	13
<b>SANTE</b> : <i>L'égalité comme mesure de prévention</i>	17
<b>HANDICAP</b> : <i>Chacun-e a droit à une place</i>	21
<b>EMPLOI</b> : <i>La qualité et le respect des personnes</i>	25
<b>POLITIQUE DE L'ENFANCE</b> : <i>Viser les 100% de taux de couverture !</i>	29
<b>ENSEIGNEMENT</b> : <i>Et si l'égalité s'apprenait à l'école ?</i>	37
<b>EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES</b> : <i>Au-delà de l'égalité formelle : pour une politique ambitieuse</i>	39
<b>CULTURE</b> : <i>Vous avez dit accès ?</i>	41
<b>CONCLUSIONS</b> : <i>En forme de synthèse et en suivant le fil</i>	43

# Point d'arrêt : *La précarité au féminin*

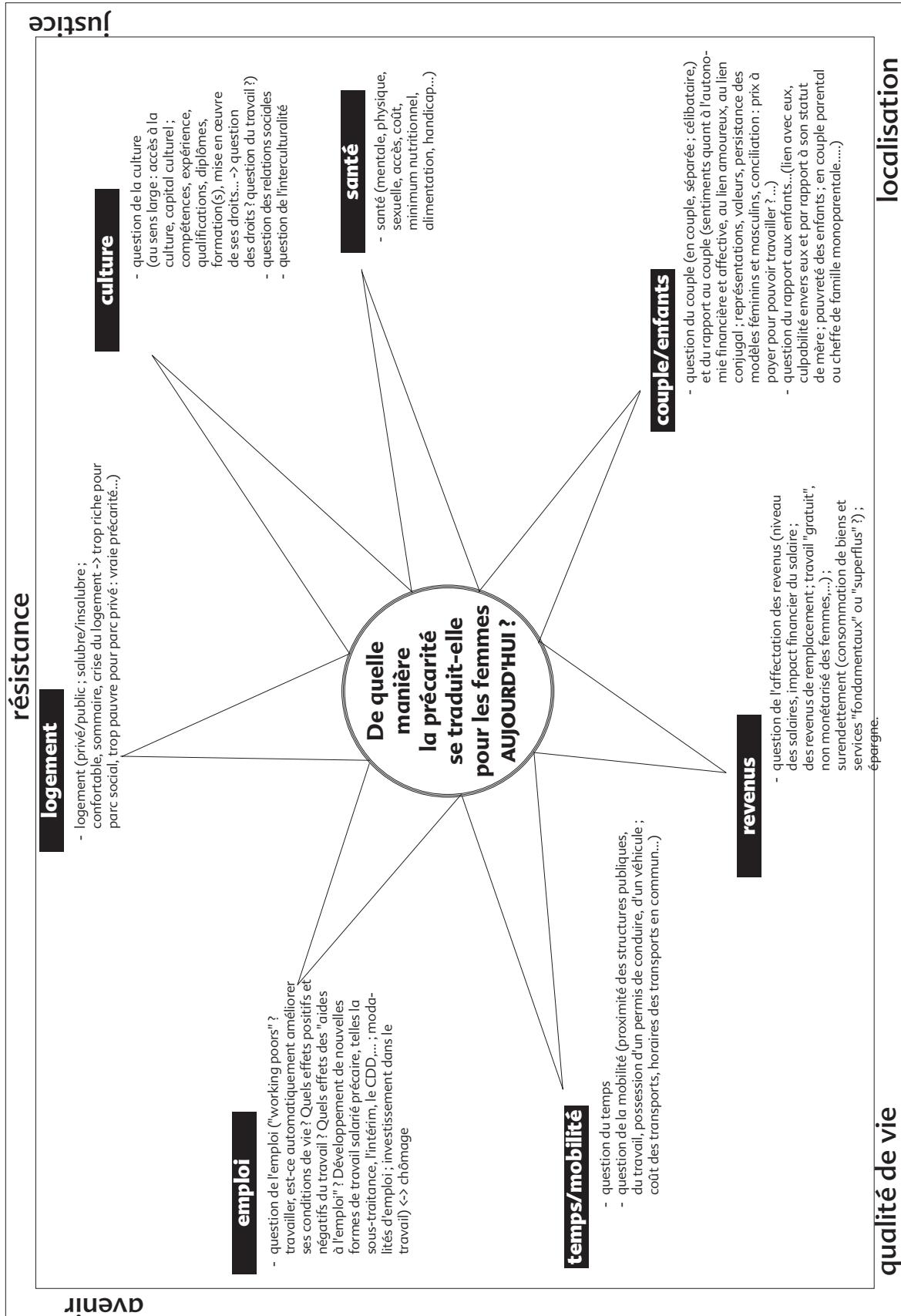
Depuis sa création, Vie Féminine tente de démêler l'écheveau des aspirations et des inégalités qui marquent la vie des femmes, plus particulièrement des milieux populaires. A l'écoute des "petites choses" que disent les femmes encore et encore, nous cherchons à comprendre plus systématiquement ce qui est à l'œuvre dans leurs vies. *"Ces femmes prises entre politiques sociales boiteuses et salaires si bas qu'ils ne rendent plus aucun travail attrayant. Entre rêve d'amour de jeune fille et brusque plongée dans une réalité moins rose. Ces femmes qui, progressivement ou soudainement, se retrouvent dans la précarité affective, sociale, financière, le tout mêlé dans un tricot bien serré."*<sup>1</sup> Cette démarche nous a amenées à définir la précarité comme *"ce statut flottant dans lequel le moindre élément qui dérape peut gripper tout le mécanisme"* et à envisager le fait que, dans une société encore inégalitaire, la précarité constitue peut-être le lot de la féminité !

Pour explorer les enjeux de la précarité des femmes, il a fallu déterminer différents champs de la vie à questionner ; ceux-ci fonctionnent comme autant de branches d'une étoile dont le cœur serait cette précarité avec, en toile de fond, d'autres éléments transversaux comme la qualité de vie, l'avenir, la justice, la résistance, le lieu de vie et la dimension multiculturelle. En bref, les femmes ne vivent pas des problèmes isolés (logement, santé, accès à la culture...), mais bien des difficultés qui se conjuguent. Elles vivent des situations qui engagent toute leur personne dans un contexte inégalitaire leur imposant souvent de ne pas s'éloigner d'un canevas où les attentes sociales et les rôles sont clairement différents parce qu'elles sont des femmes.

*" La précarité naît de l'interdépendance entre différents domaines de la vie. Emploi, logement, culture, santé, couple, enfants, revenus, temps, mobilité : ces réalités s'entrechoquent, s'entrecroisent, s'emboîtent difficilement. Comme les pièces d'une mécanique mal huilée, elles génèrent, au moindre grippage, une série d'effets en cascade. Prises au cœur de cet enchevêtrement, les femmes dépensent beaucoup d'énergie pour assumer les divers rôles qui leur sont impartis, en l'absence de soutien familial ou public. "*

Ce soutien public qui devrait être assuré aux femmes peine en effet à les appréhender dans leur globalité ; de plus, l'éclatement des compétences entre niveaux de pouvoir différents, et parfois au sein d'une même institution, ne favorise pas les liens entre tous ces domaines de la vie des femmes. Or certaines politiques, on le sait, ne peuvent se réaliser et donner leur plein effet qu'en étant partout présentes en filigrane. C'est notamment le cas pour la lutte contre les violences conjugales qui, aujourd'hui, se retrouve au cœur d'un mécanisme cherchant à coordonner les différents niveaux de pouvoir, domaines et acteurs concernés. Cette nécessaire transversalité constitue une stratégie importante pour toute politique qui veut combattre les inégalités entre hommes et femmes, mais aussi lutter contre la précarité. Plus encore, il s'agit peut-être, pour chaque responsable politique, de se poser réellement la question des liens entre son domaine de compétences et d'autres problèmes vécus par les personnes. Ceci permettrait, plutôt que de couper le fil qui relie les différents problèmes, de chercher à le dénouer collectivement en le prenant par le bon bout.

<sup>1</sup> Nous faisons ici allusion à la recherche-action " Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? ", Vie Féminine, 2006.



Choisir le bon bout du fil, c'est aussi miser sur les services à la collectivité. Or nous sommes dans un contexte où les choix budgétaires ne privilégient certainement pas les services publics. Au contraire, pour l'accueil des enfants par exemple, les responsables politiques ont tendance à vouloir résoudre les problèmes en individualisant de plus en plus les solutions, sous prétexte de faire du "sur mesure" et de répondre aux "besoins des familles", et cela au détriment des investissements nécessaires dans des services d'accueil de l'enfance, tout aussi indispensables. N'oublions pas que, dans la plupart des cas, si un besoin n'est pas rencontré par le secteur public ou les services d'intérêt général, ce sont les femmes qui joueront les variables d'ajustement. Par exemple, sans services de garde extrascolaire, elles devront "choisir" le temps partiel. Sans transports en commun, elles devront renoncer à un logement plus décent, à une formation, à un meilleur emploi, à une activité culturelle ou sportive. Sans prise en charge d'un parent âgé, d'un conjoint malade, d'un enfant handicapé, ce sont elles qui se sentiront coupables de ne pas être disponibles ou à la hauteur. Avec quelles conséquences pour leur vie personnelle, mais aussi pour la collectivité ?

Pour toutes ces raisons, nous ciblons ici une série de revendications concernant plusieurs domaines de compétences des niveaux régionaux et communautaires sans oublier de les relier entre eux pour faire apparaître le canevas inégalitaire qui unit ces domaines apparemment distincts. Nos revendications sont donc autant de propositions pour rappeler dans quelle direction les femmes souhaitent aiguiller les politiques publiques ; ce sont aussi autant de coups d'aiguille pour rappeler que les inégalités ne frappent pas au hasard mais qu'elles reproduisent le dessin d'une organisation sociale et relèvent donc de la responsabilité collective.

Avec ce mémorandum, Vie Féminine tient à rappeler que l'ouvrage des politiques égalitaires est loin d'être achevé. De fil en aiguille, nos constats se dressent, les failles sont identifiées, nos colères et revendications s'expriment.

Nous tenons également à rappeler une fois encore que le 7 juin, de nombreuses personnes vivant en Belgique n'auront pas le droit de voter soit parce qu'elles n'ont pas la "bonne" nationalité, soit parce que la régularisation de leur situation leur est refusée par le gouvernement belge. Déjà en 2004<sup>2</sup>, nous revendiquions "*le droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir pour toutes les citoyennes et tous les citoyens non belges*". Nous insistions aussi sur le fait que ce droit "est porteur d'une dimension particulière pour les femmes. *Donner le droit de vote aux femmes étrangères, c'est non seulement les positionner à égalité mais aussi reconnaître leurs réalités spécifiques*." De plus, nous continuons également à demander l'application de l'accord de gouvernement fédéral et l'élaboration d'une circulaire fixant des critères clairs sur la régularisation des sans-papiers, avec une attention particulière à la situation spécifique des femmes sans-papiers (charge des enfants, violences, droits bafoués dans le pays d'origine...).<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Vie Féminine, *Mémorandum aux parlements des Régions wallonne et bruxelloise et de la Communauté française*, p. 4.

<sup>3</sup> "Pour que la circulaire de régularisation tienne mieux compte de la situation des femmes", Vie Féminine, septembre 2008.

# Logement : Pour un vrai droit à l'habitat

En 2004, Vie Féminine revendiquait :

- une augmentation considérable du nombre de logements sociaux ;
- des lois permettant la régulation des prix et contraignant les propriétaires privés à respecter certaines normes de qualité.

## Dans les déclarations gouvernementales...

L'augmentation de l'offre de logements locatifs est un objectif poursuivi par le gouvernement wallon afin de proposer un logement décent pour tous (rénovation de logements sociaux, taxe sur les immeubles inoccupés, réaffectation de biens classés et de bâtiments publics non occupés, développement des Agences Immobilières Sociales, principe de bail à durée déterminée, etc.). Dans la même optique, la Région bruxelloise s'est engagée à lutter contre les pratiques spéculatives (qui laissent certains logements vides), à augmenter son parc public de logements en ciblant une fois encore les plus démunis (70% de logements sociaux et 30% de logements pour les personnes aux revenus faibles et moyens) et à récupérer les bâtiments communaux vides. Les deux régions proposaient également de développer le logement acquisitif, notamment en encourageant l'achat de leur logement par les locataires sociaux.

La qualité des logements est mentionnée dans la déclaration wallonne qui veut favoriser les logements durables et revitaliser les centres urbains, en tenant compte des enjeux de la mobilité en milieu rural. La Région bruxelloise accorde une attention particulière aux logements de trois chambres et plus. Elle évoque aussi la nécessité de lutter contre les marchands de sommeil.

En matière de gestion des logements et d'accès à l'information, le gouvernement wallon s'est engagé à rendre les sociétés de logement de services publics (SLSP) plus efficientes, en veillant à ce que le logement public réponde à l'évolution de notre société et en proposant de nouveaux types de logements. A Bruxelles, cela se traduit par la création d'une boutique du logement et d'un observatoire régional du logement.

Enfin, en Région wallonne, la déclaration gouvernementale identifiait certains publics prioritaires dans le domaine du logement : les seniors, les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les exclus et les immigrés.

## Notre analyse

Nous le savons et le disons depuis longtemps, la question du logement revêt une importance particulière pour les femmes vivant dans la précarité : la pénurie de logements, leur coût, leur qualité (état de salubrité), leur taille en fonction des modifications des noyaux familiaux (jeunes, isolé-e-s, familles monoparentales ou recomposées, vieillissement de la population, modification des solidarités et entraides traditionnelles, etc.). De fait, notre recherche-action *Au féminin précaire* a mis en évidence les liens directs entre la problématique du logement et la précarité vécue par les femmes. De son côté, le monde académique a également révélé sur la scène publique qu'il existe bien un "mal-logement au féminin"<sup>4</sup>. Pourtant, les femmes ne sont jamais désignées comme public-cible des mesures annoncées par les différents gouvernements. Les politiques de logement préfèrent parler "d'inclusion sociale", terme qui ne nous semble pas approprié : le binôme "inclus/exclus" renvoie en effet à une culpabilisation individuelle plutôt qu'à un système politique basé sur l'exclusion de certain-e-s.

<sup>4</sup> BERNARD, Nicolas, " Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer ", dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1970, 2007.

Sur la volonté, partagée par les deux gouvernements régionaux, d'encourager les locataires sociaux à acquérir leur logement, nous pensons qu'il faut être extrêmement vigilant. Même si cette mesure peut aider certains ménages à sortir d'une instabilité de logement, il ne faut surtout pas qu'elle ait pour effet de réduire le parc de logements publics disponibles. Elle ne peut donc être poursuivie que s'il existe par ailleurs des garanties de construction de logements sociaux.

Plus largement, rappelons que le droit au logement est un droit fondamental inscrit dans la Constitution belge et qu'il a été interprété par la Région wallonne comme un droit au logement décent. La politique du logement doit donc évidemment prendre en compte des facteurs tels que la disponibilité, le coût, la taille, la qualité des logements, mais elle doit aussi viser plus largement une réflexion globale sur ce qu'on pourrait appeler l'habitat. Cette notion englobe d'autres critères qui touchent de près la vie des femmes : l'accès aux services collectifs, les aspects liés à la mobilité, à la participation des femmes comme actrices dans la vie publique, à l'urbanisme, etc. Dans ce sens, l'habitat est souvent important pour l'identité, l'ancrage et le renforcement des femmes qui restent encore cantonnées, plus ou moins fortement, dans la sphère privée. On ne peut pas non plus ignorer les tensions qui existent parfois entre le respect des règles de solidarité et le respect des personnes si on compare, par exemple, le fait d'occuper un espace adapté à la taille du ménage avec le souhait d'une aînée de rester là où elle a vécu toute sa vie...

La politique du logement n'est donc pas juste une affaire de briques, de rénovation ou de réglementations urbanistiques et financières. Elle concerne des personnes qui cherchent à construire leur projet de vie dans le cadre d'une société toujours basée sur une répartition inégalitaire des tâches, des ressources et du pouvoir. Nous voulons donc insister ici sur l'importance de faire appel aux mouvements de femmes dans les partenariats noués entre les pouvoirs publics et le monde associatif sur des questions qui sont souvent considérées, à tort, comme neutres du point de vue du genre. Dans ce cadre, Vie Féminine peut faire bénéficier la société d'une importante expertise de terrain sur les réalités que vivent les femmes, entre autres à propos du logement.

Par exemple, plusieurs constats se posent au niveau de l'information sur le logement : elle est difficilement accessible pour les habitantes, tant auprès des institutions concernées que des lieux centralisant toute information relative au logement (par exemple les "boutiques du logement" à Bruxelles). Les femmes demandent généralement que l'information vienne plus directement à elles. Par ailleurs, les professionnel-le-s dans ce domaine ne sont absolument pas sensibilisé-e-s ou formé-e-s aux inégalités qui touchent les femmes de manière générale ni à leurs conséquences en matière de logement, d'habitat, de mobilité ou d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, bien que la thématique du logement relève des compétences régionales, certaines questions connexes concernent quant à elles le niveau fédéral, ce qui crée différents blocages. Pensons notamment aux conséquences de la nouvelle loi sur le divorce : elle accélère la procédure, et les effets du divorce peuvent prendre cours avant même que la question du logement ait été réglée. Pensons aussi à l'enjeu de l'individualisation des droits en sécurité sociale : aujourd'hui, certains choix de cohabitation impliquent une perte de revenus... Cette situation peut fragiliser les réseaux sociaux et familiaux et conduire à la solitude. La question du logement des sans-papiers montre également comment des (non) décisions au niveau fédéral ont un impact direct sur la vie des gens.

Dans ces domaines, l'articulation entre les différents niveaux de pouvoir se fait difficilement. C'est pourquoi cette thématique exige tant des revendications d'ordre conjoncturel - en lien direct avec le logement - que des revendications plus structurelles, concernant les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, mais aussi le système qui peut conduire celles-ci vers la précarité.

Enfin, la problématique du logement touche plus spécifiquement certains groupes de femmes davantage fragilisés tels que les mères monoparentales, les aînées, les femmes à mobilité réduite et les étrangères. Dans ce contexte, les revendications développées ci-dessous devront être examinées et appliquées avec une attention particulière et transversale pour toutes ces femmes.

## Nos revendications

Vie Féminine demande que toutes les communes atteignent le quota de 10% de logements sociaux, avec un durcissement des sanctions dans les cas où cette législation n'est pas respectée. Nous attirons aussi l'attention sur le fait que cette proportion de 10% n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des femmes. Les statistiques montrent en effet que celles-ci vivent dans des conditions de logement plus précaires, plus coûteuses et moins favorables<sup>5</sup> : qu'elles travaillent ou pas, le logement privé est souvent trop cher pour les femmes, particulièrement les femmes seules, qu'elles soient avec ou sans enfant(s).

Les sociétés de logement considèrent, à juste titre sans doute, que chaque personne de la famille doit posséder son propre espace. Pourtant, les logements prévus pour les familles nombreuses sont rares et certaines femmes ayant plus de deux enfants à charge n'ont pas les revenus suffisants pour payer un appartement, même social, avec autant de chambres qu'elles ont d'enfants. Vie Féminine demande donc la construction et/ou la mise à disposition de logements mieux adaptés aux familles nombreuses, tant au niveau du parc acquisitif que locatif privé et public, tout particulièrement pour les familles monoparentales (à 85,5% des femmes avec enfant(s)<sup>6</sup>) ou recomposées (le système de garde alternée implique l'augmentation du nombre de grands logements). De plus, les logements sociaux doivent être mieux adaptés aux personnes à mobilité réduite (voir la partie " handicap ").

Puisque les femmes gagnent en moyenne 15 à 25% de moins que les hommes, la large part consacrée au loyer entraîne pour elles une diminution importante du pouvoir d'achat, donc du niveau et de la qualité de vie. C'est pourquoi Vie Féminine exige une politique forte d'encadrement des loyers (outre la mise en place d'une allocation de loyer transitoire) et une régulation des logements vides, qui participent à la spéculation immobilière et à l'augmentation des loyers. Pour la Région bruxelloise, Vie Féminine demande l'application de la législation sur les logements vides.

Suite à l'augmentation des prix du logement, les femmes ne disposant pas de revenus assez élevés se retrouvent devant un dilemme : soit elles déménagent de plus en plus loin des centres urbains et des services que ceux-ci proposent, notamment en termes de garde d'enfants et de mobilité, afin de trouver un logement correct et abordable ; soit elles restent près des centres, mais ne peuvent choisir leur logement en fonction de sa qualité et de son environnement. Dans ce cadre, Vie Féminine préconise le passage de la notion de logement à celle d'habitat, qui implique une prise en compte des aspects de qualité, de salubrité, de santé, de mobilité, de proximité des services, de participation active des femmes à la vie collective, de possibilité d'adaptation des logements selon les différentes phases de la vie, d'urbanisme, d'aménagement d'espaces verts.

En Europe, on estime qu'une femme sur cinq est victime de violences conjugales. En cas de violences, la séparation des conjoints se fait souvent dans l'urgence et le problème du logement se pose alors avec une acuité toute particulière. Afin de prendre en compte ces situations, Vie Féminine demande l'augmentation des logements d'urgence et de transit pour les femmes victimes de violences ou expulsées de chez elles (voir la partie " violences conjugales ").

Le nombre de femmes sans domicile fixe est en constante augmentation. Pourtant, ces femmes sont moins visibles que les hommes car elles ne vivent pas toujours dans la rue. Elles passent de foyer d'accueil en hébergement chez la famille ou des amis, de logements insalubres en logements d'urgence. A ce sujet, Vie Féminine souligne les stratégies mises en place par les femmes pour éviter de se retrouver dans la rue et demande que la spécificité des situations et donc des besoins des femmes sans domicile fixe soit prise en compte.

<sup>5</sup> BERNARD, Nicolas, " Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer ", dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1970, 2007.

<sup>6</sup> IWEPS, *Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, Namur, 2008, 136 p.



De nombreuses femmes âgées tombent dans la spirale de la précarité, de la dépendance, du logement de mauvaise qualité et de l'exclusion sociale. Pourtant, des solutions simples, adaptées aux besoins et attentes des personnes âgées - par exemple les services à domicile ou l'habitat solidaire (intergénérationnel) - pourraient interrompre cette spirale et changer le regard que notre société porte sur la vieillesse. Au sujet des maisons de repos et maisons de repos et de soins, Vie Féminine demande une démocratisation des prix et une meilleure participation des résidents dans les organes de gestion (via les comités de résidents).



Bien que cette compétence relève du niveau fédéral, Vie Féminine souhaite mettre en lumière le lien indissociable entre, d'une part, le logement et la précarité des femmes et, d'autre part, l'individualisation des droits en sécurité sociale. En effet, les droits dérivés et le principe de la sélectivité familiale nuisent à la possibilité d'alternatives de logement pour les femmes : si elles partagent leur logement avec une ou plusieurs autres personnes, leurs allocations seront diminuées puisqu'elles passeront du statut d'isolée à celui de cohabitante... Cette stratégie visant à diminuer les frais de location ne fera donc que diminuer leur revenu.



# Violences conjugales :

*Des réponses pour toutes les victimes, même celles qui restent dans l'ombre*

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- une lutte radicale, notamment via l'ensemble des acteurs de l'éducation, contre l'inégalité fondamentale entre hommes et femmes dans laquelle la violence envers les femmes prend sa source ;
- le soutien plus intensif des réponses permettant l'encadrement et le suivi des victimes (services de première ligne, sensibilisation des intervenant-e-s, accueil des victimes, logements d'urgence), y compris au-delà de la période d'hébergement ;
- le suivi des auteurs de violence.

## Dans les déclarations gouvernementales...

La Région wallonne s'est engagée à poursuivre des actions de sensibilisation continue, à soutenir et développer l'accueil des femmes victimes de violences en renforçant notamment les maisons d'accueil existantes. Sa déclaration prévoyait aussi la promotion des rapports égalitaires entre les sexes et la lutte contre les stéréotypes sexistes, notamment auprès des jeunes.

La Communauté française s'est engagée à collaborer à la réalisation d'une étude quantitative sur les violences entre partenaires afin d'actualiser les données disponibles, à mettre en place une collaboration étroite avec le milieu associatif pour sensibiliser toutes les catégories de la population (y compris celles qui n'ont pas facilement accès à l'information), à renforcer les initiatives des associations dont l'action est directement centrée sur les violences faites aux femmes et à prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. La lutte contre les violences occupait en outre une place importante du Programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes/hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale.

## Notre analyse

La lutte contre les violences conjugales relève actuellement des différents niveaux de pouvoir, ce qui ne simplifie pas la prise en compte globale des femmes victimes. Comme pour toutes les questions qui touchent les femmes, il importe donc de viser une cohérence dans le traitement de cette problématique. De plus, il faut aussi réintégrer la violence conjugale dans le contexte plus large de la violence envers les femmes générée par une société encore profondément inégalitaire.

Le plan d'action fédéral a constitué un premier pas vers une coordination d'actions pour lutter contre les violences. Dans la foulée, il nous semble important de dégager les moyens nécessaires afin d'étendre une action coordonnée aux différents niveaux de pouvoir et de l'évaluer. De manière plus large encore, il faut, pour lutter contre les violences conjugales, que l'ensemble des acteurs partagent une vision commune de ces violences en les replaçant dans le contexte d'une société patriarcale. Dans ce sens, les différents gouvernements belges ont adopté, le 6 février 2006, une définition des violences intégrant les inégalités de genre. Cette définition souligne que " *dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes des femmes* " et que " *les violences dans la sphère intime sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les hommes et les femmes encore à l'œuvre dans la société* ". Cette vision doit être promue dans sa version intégrale et devenir incontournable pour tous les intervenants.

Or une récente enquête menée par l'association Réseau Hommes Belgique, et financée par les pouvoirs publics, semble avoir oublié ce cadre. Après avoir interrogé une cinquantaine de participants sur la "violence conjugale, agie ou subie", elle parle presque uniquement de violence subie par les hommes et du fait que ces hommes se sentiraient dominés. Rappelons donc " *qu'un groupe dominant ne devient pas*

*dominé parce qu'une partie de ses membres subissent une souffrance psychologique qui leur serait propre. Dans notre société patriarcale, il est évident que les hommes ont des questions à se poser. Mais ce questionnement ne peut, en aucun cas, passer sous silence les inégalités massives et les violences quotidiennes envers les femmes.*”<sup>7</sup>

De notre côté, nous venons d'effectuer une recherche<sup>8</sup> au cours de laquelle les femmes ont replacé les violences conjugales qu'elles subissent dans le contexte d'un quotidien où elles vivent de nombreuses autres discriminations, tant dans la sphère familiale que publique. Ceci souligne bien sûr toute l'importance de l'accueil et de l'encadrement des victimes par des intervenants spécialisés au moment d'une plainte ou d'une arrivée dans un refuge. Mais il est tout aussi fondamental de soutenir les femmes tout au long de leurs parcours de vie. Car nombre de femmes qui vivent des violences n'ont jamais déposé une seule plainte ni séjourné dans un logement d'accueil. De plus, après une rupture avec un conjoint violent, les violences et leurs conséquences ne s'arrêtent pas, au contraire... Harcèlement, chantage auprès des enfants, difficultés de garde, procès pour faire reconnaître les violences... Sans parler des séquelles sur la vie affective des femmes et de leurs enfants, qui dureront toute la vie. Les femmes doivent donc bénéficier de lieux de soutien et de solidarité comme personnes à part entière, et pas seulement comme victimes.

Enfin, nous constatons que de nombreuses femmes sans papiers (ou en cours de procédure d'asile) sont également victimes de violences dans le couple, mais leur situation précaire leur ferme les portes des centres d'hébergement pour femmes battues.

### Nos revendications

Ces revendications portent naturellement sur les mesures à prendre au niveau des entités fédérées, mais nous tenons à rappeler d'abord l'importance, au niveau fédéral, d'appliquer systématiquement la circulaire Tolérance Zéro, ainsi que de dégager enfin des moyens suffisants pour permettre un recensement efficace des données (au niveau des parquets) et pour la formation des intervenants de terrain. De plus, l'articulation de tous les acteurs concernés par cette problématique - monde judiciaire, juridique et organismes en contact avec les victimes - est cruciale pour améliorer la concertation et donc la sécurité des victimes.

Nous demandons aux pouvoirs publics de soutenir et de promouvoir l'indispensable travail critique face aux normes sociales sexistes et inégalitaires, comme réel outil de prévention. Cela nous paraît fondamental pour changer l'ordre social qui est le terreau des violences conjugales.

Il est urgent de décloisonner les différents types d'aide et de soutien en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : celles-ci doivent pouvoir être soutenues tout au long de leur parcours et pas seulement à des moments précis (rupture avec le conjoint, hospitalisation, dépôt d'une plainte...). Dans cette optique, les organisations d'éducation permanente qui travaillent avec des femmes doivent être renforcées dans leur rôle d'accompagnement des femmes, depuis le dévoilement de leur vécu de violences jusqu'à la reconstruction de leur vie personnelle et sociale.

En matière d'hébergement, l'application de la circulaire Tolérance Zéro devrait permettre l'éloignement des auteurs de violence et donc la possibilité pour les victimes de rester à leur domicile si elles le souhaitent. Cette disposition n'est applicable que si elle est accompagnée de moyens conséquents pour garantir la sécurité des victimes. Nous sommes donc très loin de pouvoir nous passer des autres solutions d'hébergement (refuges, logements d'urgence et de transit, etc.). Pour améliorer la situation actuelle, plusieurs mesures doivent être prises :

- Non seulement les violences conjugales doivent être un critère prioritaire pour l'attribution d'un logement social, mais il faut aussi que des logements sociaux restent libres pour l'accueil d'urgence.
- Les places d'accueil dans les refuges existants doivent être multipliées.

<sup>7</sup> Isabelle Desobry, "Où est la violence?", dans *axelle*, n°119-mai 2009, p. 3.

<sup>8</sup> "Face aux violences : quel est l'apport d'un mouvement féministe d'éducation permanente?", recherche-action menée par Vie Féminine et soutenue par la Région wallonne, 2008.

- 
- Les femmes qui vivent des violences doivent pouvoir bénéficier d'une aide au logement dans l'urgence et ce, même sans passer par un foyer d'accueil.
  - Enfin, il est impératif de permettre aux femmes sans papiers d'accéder aux logements d'urgence sans crainte.



Les lieux de consultation en santé doivent devenir des lieux-clé pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales :

- La formation du personnel psycho-médical et du personnel hospitalier est indispensable pour permettre la prise en compte des conséquences des violences conjugales en termes de santé publique.
- Les hôpitaux doivent devenir des lieux stratégiques de dépistage et de lutte contre les violences conjugales : nous souhaitons que des lieux d'écoute et d'accueil des femmes soient organisés au sein des infrastructures hospitalières.

En 2007, Vie Féminine revendiquait :

- la gratuité totale de tous les moyens de contraception ou, le cas échéant, la priorité de remboursement pour la pilule ;
- une information et éducation sexuelle dans les écoles ;
- l'égalité et la responsabilité partagée en matière de contraception, notamment par un travail sur la contraception masculine et la parentalité chez les deux partenaires.

## Dans les déclarations gouvernementales...

La Région wallonne s'est engagée à :

- renforcer et améliorer l'aide et les soins à domicile ainsi que les services d'aide aux familles et aux personnes âgées ;
- évaluer la qualité de la prise en charge de la dépendance ;
- permettre l'accès à la contraception gratuite (pilule et préservatif) au départ des centres de planning et renforcer l'accessibilité de ces centres au public.

La Communauté française s'est engagée à :

- améliorer la prévention et le dépistage du cancer, notamment via le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans ;
- renforcer les campagnes d'information au grand public ;
- renforcer les programmes coordonnés de prévention des maladies sexuellement transmissibles ;
- promouvoir une éducation affective et sexuelle, dès l'école primaire, qui replace l'individu et la relation humaine au centre des préoccupations et "qui sensibilise à l'importance de l'amour, de l'épanouissement affectif et sexuel de l'individu et du respect de l'autre. Une attention particulière sera apportée au respect de la femme."<sup>9</sup>

## Notre analyse

Ce sont très souvent les femmes qui remédient au manque de structures collectives. La société encourage d'ailleurs largement cette prise de responsabilité unilatérale en promouvant des soins individualisés au sein de la famille. En effet, dans le discours dominant, la famille est le lieu idéal pour l'octroi des soins à une personne malade ou dépendante. Pourtant, cette vision "idéale" cache souvent de lourds sacrifices pour l'ensemble de la famille, et pour les femmes en particulier.

A cette idéologie dite "familialiste" s'ajoute l'idée que les femmes ont des compétences "naturelles" pour effectuer certaines tâches. La division sexuelle du travail dirige donc les femmes vers des rôles pour lesquels elles présenteraient des qualités "innées". On assiste dès lors à un renvoi de certaines tâches dans la sphère privée, mais aussi à l'absence de professionnalisation de certains secteurs "naturellement" attribués aux femmes. Ce sont ainsi les femmes qui doivent prendre en charge les personnes malades ou peu autonomes. Ce système est doublement inégalitaire : d'une part, le coût social et économique est endossé uniquement par les femmes ; d'autre part, la prise en charge individualisée reproduit les inégalités sociales car elle ne s'appuie que sur les ressources socio-économiques de la famille.

En outre, les répercussions de ces rôles sexués sur la santé des femmes ne sont pas prises en compte dans

<sup>9</sup> Déclaration de politique communautaire, Parlement de la Communauté française, 20 juillet 2004, p. 51.

les politiques de santé. Les réponses de la société face à la détresse des femmes ignorent d'ailleurs les inégalités de sexe. Pourtant, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît que les rôles sociaux attribués aux femmes ont un impact sur leur santé mentale. Elle invite donc les différents acteurs à prendre en compte les vécus des femmes car "*en demandant aux femmes elles-mêmes de raconter leurs expériences de la pauvreté, de l'inégalité et de la violence, on obtiendra une idée plus précise des obstacles d'ordre structurel auxquels se heurtent les femmes qui tentent de contrôler les déterminants de leur santé mentale et de modifier leurs comportements.*"<sup>10</sup> De fait, seules les descriptions des réalités de vie, les études de cas et les témoignages directs des femmes permettront aux intervenants psycho-médicaux et politiques d'élaborer des programmes adaptés et efficaces qui prennent en compte l'ensemble des discriminations que rencontrent les femmes et leurs impacts sur leur santé.

Par ailleurs, la santé des femmes est le plus souvent réduite à la santé reproductive : les femmes sont surtout considérées à partir de leurs spécificités biologiques (menstruations, grossesses, cancer du sein, ménopause...), alors qu'elles sont évidemment touchées par différentes maladies. Plus largement, il importe de véhiculer une image positive des femmes et de leur corps, en dehors des normes sexistes !

Enfin, les politiques de santé doivent permettre de faire émerger les inégalités sexuées et sociales. Il faut sortir des réponses individuelles et "techniques" (médicales, psychologiques, chirurgicales, esthétiques) qui occultent les questions sociales posées par les femmes : conditions de travail, contexte économique, chasse aux chômeuses, violences conjugales, harcèlement, conditions de logement, double journée, charge mentale, difficultés de garde des enfants, soin aux personnes malades, âgées ou dépendantes, etc.

### Nos revendications

Tout d'abord, comme le recommande l'OMS, nous voulons une politique de santé qui prenne en compte la santé des femmes de manière globale, en intégrant leurs conditions de vie et les rôles qui pèsent sur elles. Cette politique doit, entre autres, pouvoir s'appuyer sur le travail du futur Observatoire Wallon de la Santé, qui a notamment pour mission de mettre en évidence les inégalités sociales de santé dans le but de les diminuer. De plus, pour préserver la santé des femmes, la société doit organiser davantage de services publics collectifs. Que ce soit en matière de prise en charge des enfants (voir la partie "politique de l'enfance"), des personnes malades, peu autonomes, handicapées (voir la partie "handicap"), des personnes âgées ou des personnes en fin de vie, la réponse collective à ces besoins est le seul moyen de limiter les inégalités sexuées et sociales qui frappent les femmes tout en garantissant à chaque personne dépendante un accueil et/ou des soins de qualité.

L'aspect financier constituant toujours un problème central, l'accès aux soins - et notamment à des soins considérés comme secondaires (lunettes, soins dentaires, etc.) - doit être amélioré. Différentes mesures fédérales de sécurité sociale (ex : maximum à facturer, statut Omnio) doivent être mieux connues ou devenir automatiques. Au niveau régional, ceci peut également passer par le développement et le soutien aux associations de santé intégrées (comme les maisons médicales) dans leur démarche d'accessibilité, notamment financière, mais aussi de proximité et d'approche globale de la santé. Ces lieux doivent être mieux connus de l'ensemble des publics.

Une aide médicale structurelle - et non plus la seule aide médicale d'urgence - doit enfin être proposée aux femmes sans papiers, qui ont des problèmes de santé accentués par leur situation : elles vivent dans une angoisse profonde et constante, dans la dépendance absolue ou l'exploitation, dans des conditions de logement et de travail souvent désastreuses.

En matière de prévention, il faut sensibiliser les intervenants médicaux de proximité aux inégalités entre les hommes et les femmes. Ceci passe par une écoute réelle des réalités de vie des femmes, par la formation des professionnel-le-s du secteur psycho-médical à ces enjeux et inégalités, mais aussi par la création de lieux où les femmes donnent leur expertise et leurs stratégies et où cette parole est accompagnée jusqu'à la rendre publique.

<sup>10</sup> Programme "genre" de l'Organisation Mondiale de la Santé : <http://www.who.int/topics/gender/fr/>.

Les jeunes filles et les femmes doivent réellement pouvoir accéder à la pratique d'activités physiques ou sportives et y être encouragées. Ceci suppose notamment que la dimension du genre soit intégrée dans la politique des sports et que l'on combatte le sexisme dans ce domaine. Il faut également garantir aux femmes comme aux hommes l'accès aux différentes disciplines et infrastructures sportives.

Enfin, nous insistons une fois encore sur la nécessité d'atteindre la gratuité en matière de contraception et de systématiser un programme global d'éducation sexuelle et affective qui combatte les stéréotypes sexistes et donne aux jeunes une information complète en matière de sexualité, de contraception et de maladies sexuellement transmissibles.

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- *des services de proximité et de qualité garantissant l'accès à tous les usagers ;*
- *des emplois qualifiés et des réponses diversifiées ;*
- *des équipes pluridisciplinaires pour prendre en charge l'accompagnement médical, social et psychologique ;*
- *un encadrement par des professionnels de l'aide sociale assurant une coordination efficace des différents intervenants en donnant une juste place aux familles ;*
- *des institutions accessibles pour toutes les personnes âgées et/ou handicapées, quels que soient les revenus dont elles disposent ;*
- *la levée du moratoire sur les centres de jour pour handicapés adultes qui empêche l'ouverture de nouvelles places, une qualité égale de l'encadrement et du projet de vie de l'institution qui fait place aux aspirations des usagers, des conditions de travail et des moyens qui permettent aux travailleurs-ses d'accomplir une prise en charge et un encadrement de la personne âgée et/ou handicapée en garantissant le respect et la dignité de celle-ci.*

#### **Dans les déclarations gouvernementales...**

La Région wallonne avait consacré tout un chapitre à sa politique d'intégration des personnes handicapées. Elle mettait l'accent sur l'amélioration de l'offre en matière de logement, d'accueil et d'hébergement, l'intégration des personnes handicapées sur le marché de l'emploi ainsi que le soutien, l'intégration et l'autonomie des personnes handicapées en général. Concrètement, étaient envisagés le développement de centres de crise et de court séjour pour soulager les proches, une levée partielle du moratoire sur la création de nouvelles places d'accueil, ainsi qu'une étude de faisabilité du système de budget d'assistance personnalisé (BAP) en parallèle avec le renforcement des services d'aide et de soins à domicile.

Du côté de la Région bruxelloise, peu de propositions en la matière, sauf en ce qui concerne la présence de personnes handicapées dans les services publics bruxellois (2%) et le développement de logements adaptés.

#### **Notre analyse**

Un enfant handicapé représente toujours pour ses parents une préoccupation particulière et souvent une charge considérable. C'est au prix de nombreux renoncements que les parents, et bien plus encore les femmes, tentent d'apporter à leur enfant un maximum de moyens pour que celui-ci puisse, dans les limites imposées par son handicap, conquérir sa part d'autonomie. La prise en charge d'enfants, de jeunes ou d'adultes handicapés, particulièrement en grande dépendance, constitue un investissement important, et ce pour une durée de plus en plus longue et souvent encore plus particulièrement pour les femmes. Aujourd'hui, un grand nombre d'entre elles doivent concilier seules cette prise en charge quotidienne avec leur vie professionnelle. Trop souvent, le manque de structures diversifiées, souples et de qualité les pousse à désinvestir partiellement ou complètement le marché de l'emploi.

De surcroît, la situation des mères d'enfants ou de jeunes handicapés est une situation spécifique qu'il faut pouvoir prendre en considération : les maladies, hospitalisations, rendez-vous multiples chez les médecins, spécialistes, interlocuteurs publics (ex: médecin attestant le handicap) sont autant de charges qui pèsent le plus souvent sur les femmes et constituent ainsi des freins à leur maintien au travail.

Avoir un enfant handicapé constitue aussi un élément de précarité pour les femmes qui assument sa prise en charge. Leur retrait partiel ou complet du marché du travail les précarise : elles doivent se retourner vers d'autres types de revenus (notamment via la protection sociale) assez réduits et limités dans le temps, ou abandonnent leur emploi et perdent ainsi toute protection sociale. Le coût généré par le handicap renforce encore plus cette précarité et conduit de nombreuses femmes dans des situations d'exclusion, voire de pauvreté. Enfin, l'investissement que demande la prise en charge d'une personne handicapée a aussi des conséquences sur la santé physique et mentale des femmes : épuisements, maladies, dépressions.

Vie Féminine ne peut accepter que les femmes soient ainsi mises sous pression et contraintes à des renoncements lourds de conséquences pour elles et pour leurs enfants qui se voient confinés dans le cercle familial, privés d'insertion sociale, d'un lieu d'identification en dehors de la famille. Avec comme conséquence que, pour la famille et les personnes qui la composent, les liens sociaux se rétrécissent. Ces femmes s'angoissent par rapport à l'avenir et ne disposent ni de temps ni de lieux pour souffler ; devant assumer seules les charges familiales, elles se heurtent à mille difficultés pour concilier vie familiale et professionnelle.

Il est inadmissible que, lorsque des parents les interpellent sur le manque de places, certains responsables politiques leur répondent que la solution réside dans la création, par ces parents eux-mêmes, de structures d'accueil. Des parents qui devront rechercher des fonds en espérant que ces structures seront subventionnées plus tard... Des parents ainsi renvoyés à leur désarroi et à une culpabilité encore plus grande.

Enfin, les structures professionnelles dédiées à la prise en charge du handicap appartiennent en majorité au secteur non-marchand. Ces emplois, occupés en grande partie par des femmes, sont en général sous-financés, offrant des conditions de travail précaires ou très dures.

De plus, dans une société inégalitaire, il est difficile d'imaginer que les femmes handicapées soient épargnées par les discriminations qui touchent toutes les femmes, notamment pour ce qui concerne la formation et l'emploi<sup>11</sup>. En général, les seuls projets concernant directement les femmes handicapées s'intéressent à leur vie sexuelle et affective ou éventuellement à la prévention de la maltraitance, ce qui ne représente qu'une toute petite partie de leur vie privée et publique.

### Nos revendications

Une société qui se veut démocratique, égalitaire et solidaire doit pouvoir trouver les moyens pour soutenir la prise en charge des enfants et des personnes handicapées, avec une attention particulière pour les situations de grande dépendance. Des politiques novatrices et globales sont plus que nécessaires pour sortir du bricolage et de la débrouillardise dans lesquels se retrouvent aujourd'hui bon nombre de familles.

Nous demandons des réponses adaptées où la priorité est mise sur la personne handicapée dans le respect de ses droits à la dignité, à l'autonomie et à la qualité de vie. Ce qui implique la levée du moratoire sur la création de nouvelles places d'accueil et le développement de services de proximité de qualité, accessibles financièrement et en nombre suffisant pour répondre à la demande.

Les places à créer doivent tenir compte des solutions diversifiées et souples à apporter aux différents besoins et aux différents âges : lieux de répit, centres de jour, hébergement, sans oublier les articulations entre ces différents lieux.

La grande dépendance doit faire l'objet de solutions appropriées, financièrement accessibles, avec une meilleure prise en charge des personnes.

Ces différents lieux doivent subir des contrôles rigoureux pour garantir la qualité des services, le projet pédagogique visant l'autonomie des personnes et l'information et la participation des parents dans les décisions prises à tous les niveaux : médical, paramédical, pédagogique, d'accompagnement.

<sup>11</sup> A ce sujet, voir *Les femmes handicapées face à la discrimination en matière d'éducation et formation*, ASPH, novembre 2008 (<http://www.asph.be>).

Les parents doivent pouvoir s'orienter vers des formules avec des équipes pluridisciplinaires pour prendre en charge l'accompagnement médical, social et psychologique ; le libre choix des médecins et du personnel de rééducation doit être garanti.

Il faut accorder une exigence maximale à la formation du personnel de ces différents milieux d'accueil et de vie : la formation initiale doit être revue et spécialisée, la formation continuée doit faire l'objet d'une plus grande attention. Les subsides octroyés aux différents lieux doivent tenir compte de cette exigence ainsi que des pratiques d'intervision et de supervision régulières.

Il faut développer des lieux de proximité accessibles, pouvant diffuser des informations centralisées sur toutes les aides possibles (financières, matérielles, psychologiques...), sur les législations, les droits des personnes et de leur famille. Il faut aussi noter que, trop souvent, les parents manquent d'information sur les aides à domicile.

Les personnes handicapées et leur entourage doivent être accompagnés dans la diversité des lieux et des types d'aide qu'ils peuvent recevoir, et cela tout au long de la vie, notamment par un renforcement de la complémentarité (et non la concurrence) entre les aides de type individuel et les différents services collectifs (accueil, répit, aide à domicile, etc.).

Un soutien spécifique doit être apporté aux parents et particulièrement aux femmes qui vivent une culpabilité importante après la naissance d'un enfant porteur de handicap, par exemple lors de la sortie de l'hôpital.

Il faut investir dans les recherches pour améliorer les réponses aux différents handicaps et besoins des personnes et de ceux qui en ont la charge, tout au long de la vie. Une articulation entre ces recherches est fondamentale, ainsi que le recueil de tout ce qui se fait à l'étranger. Une diffusion large de ces études doit être garantie également. Dans cette perspective, une meilleure connaissance des réalités de vie des femmes handicapées elles-mêmes permettrait certainement de débusquer les discriminations qu'elles peuvent rencontrer en tant que femmes atteintes d'un handicap.

La politique d'intégration des personnes handicapées doit aussi viser l'autonomie pour la personne handicapée elle-même et rendre possible sa participation à la vie professionnelle, sociale et/ou politique. Cela nécessite des croisements systématiques avec d'autres politiques : logement, mobilité, formation et emploi, santé, politique culturelle, etc., afin de rendre accessibles les institutions, lieux, services, emplois aux personnes handicapées.

Les structures professionnelles dédiées à la prise en charge du handicap appartiennent en majorité au secteur non-marchand. Ces emplois, occupés en grande partie par des femmes, sont en général sous-financés, offrant des conditions de travail précaires ou très dures (voir la partie "emploi"). Face à cette situation, Vie Féminine souhaite l'amélioration des conditions de travail pour tou-te-s les professionnel-le-s de ce secteur ainsi que leur formation de base et continuee.

Par ailleurs, les Régions et Communautés ne peuvent répondre seules aux besoins en matière de handicap. La présence d'un enfant handicapé engendre de nombreux frais supplémentaires - mobilité, soins et prise en charge, matériel et vêtements appropriés -, mais aussi des investissements en temps et en soutien psychologique. Face à ces besoins, le fédéral doit également prendre ses responsabilités :

- Les différents niveaux de pouvoir doivent garantir un nombre suffisant de places d'accueil, diversifiées et de qualité. Il s'agit donc de développer des articulations et de penser à des solutions concertées entre le fédéral et les régions.
- Un secrétariat d'Etat existe au sein du Ministère des Affaires sociales ; il devrait pouvoir s'atteler à la recherche de réponses aux différents besoins et faire preuve d'innovation et de transversalité dans les politiques à mener pour soutenir la prise en charge du handicap (sécurité sociale, fiscalité, emploi, structures d'accueil...).
- Les régions doivent influer sur le niveau fédéral afin qu'il prenne ses responsabilités en matière de soutien des parents pour qu'ils puissent concilier la prise en charge d'un enfant handicapé et leur engagement ou

leur maintien dans la sphère professionnelle. Dans ce sens, il faut repenser les articulations entre les politiques régionales concernant le développement de structures d'accueil et les politiques fédérales (affaires sociales, emploi...).

- Il faut imaginer des solutions du type "assurance autonomie"<sup>12</sup> au sein de la sécurité sociale.
- Des formules adaptées et améliorées de crédit-temps ainsi qu'un Crédit d'Heures d'Aide aux Familles (CHAF)<sup>13</sup> doivent être mis en place pour permettre aux parents ou à la famille de pouvoir concilier davantage vie professionnelle, vie sociale, vie familiale et investissement spécifique en lien avec le handicap.

Enfin, de nombreuses associations, constituées à partir de personnes concernées, font des propositions aux futurs gouvernements et soulignent parfois les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes handicapées. Vie Féminine souhaite que ces propositions soient prises en compte et, si nécessaire, analysées en termes de droits et d'égalité entre hommes et femmes.

<sup>12</sup> *Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?, Mémorandum au futur gouvernement*, Vie Féminine, mai 2007, p. 14.

<sup>13</sup> *Le CHAF - Crédit d'Heures d'Aide aux Familles : une responsabilité à l'égard des familles !*, Vie Féminine, mars 2003.

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- une politique d'emploi qui privilégie la création et le développement d'emplois de qualité, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, ainsi que dans la sphère de l'économie sociale ;
- le soutien et la création d'emplois dans les services et les équipements collectifs, un statut à part entière pour toutes les travailleuses et en priorité, pour les accueillantes d'enfants conventionnées qui bénéficient aujourd'hui d'un statut social, bradé et incomplet ;
- que les moyens affectés aux régions par l'Etat fédéral, pour développer les titres-services dans l'aide ménagère, soient exclusivement investis dans les services collectifs relevant de l'économie sociale avec de vrais emplois à la clé et que le statut des travailleuses concernées se normalise et s'aligne sur le statut de travailleuse salariée ;
- le subventionnement des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle qui permette l'organisation des formations, notamment par la levée du moratoire sur l'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, ainsi que l'application du nouveau décret.

## Dans les déclarations gouvernementales...

Dans sa déclaration de politique, la Région wallonne affichait comme objectif principal la création d'activités durables et d'emplois de qualité. La Région bruxelloise, elle, pointait l'importance d'emplois durables (souhaitant y conditionner certains incitants pour les entreprises). De plus, la Région wallonne soulignait le rôle de l'emploi comme facteur d'insertion sociale et liait la recherche d'une prospérité économique plus intense au renforcement de politiques de cohésion sociale.

Toutes deux s'engageaient également à offrir, d'ici fin 2007, un accompagnement adapté à la situation et aux attentes de chaque personne demandeuse d'emploi dans le cadre du PAS. Elles s'engageaient aussi, dans le cadre de cet accompagnement, à permettre aux publics les plus défavorisés de s'inscrire dans un parcours d'insertion (Région wallonne), à faciliter l'insertion des primo arrivants (Région bruxelloise). En parallèle, elles déclaraient aussi s'engager à lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme (Région bruxelloise) et, en concertation avec les Communautés, contre la ségrégation sexuelle sur le marché du travail (Région wallonne).

## Notre analyse

L'autonomie des personnes passe par l'autonomie financière. Et dans notre société, l'autonomie financière passe par l'emploi. En outre, les acteurs et actrices de terrain comme les décideurs et décideuses politiques s'accordent pour dire que le fait d'avoir un emploi rémunéré joue un rôle essentiel d'insertion sociale et de protection contre la précarité. Mais aujourd'hui, dans une société qui se plie de plus en plus à la loi du marché, les emplois capables de garantir l'autonomie des individus et une couverture sociale maximale deviennent l'exception.

À cause de la particularité de leur insertion socioprofessionnelle (filières et secteurs fortement segmentés et sexués, charge familiale et domestique, secteurs et emplois "féminins" socialement et financièrement dévalorisés...), les femmes se trouvent en première ligne de cette précarité de l'emploi, surtout si elles cumulent d'autres handicaps comme une faible qualification et/ou une nationalité ou origine autre qu'européenne. Le statut actuel des accueillantes d'enfants conventionnées et l'orientation systématique des femmes vers les titres-services dans le cadre du Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs

(PAS) sont deux exemples révélateurs de la faible qualité de l'emploi et des statuts offerts aux femmes. Plus largement, le développement des services à la personne, fortement féminisés, s'accompagne trop souvent du développement d'emplois précaires et précarisants.

Ces inégalités femmes-hommes dans la sphère professionnelle ne peuvent être séparées de celles qui existent dans la sphère privée (répartition inégalitaire des rôles et des tâches, persistance des stéréotypes...) : elles se renforcent mutuellement et des éléments tels que le faible taux de couverture en matière d'accueil de la petite enfance et les insuffisances quant à la prise en charge des personnes dépendantes maintiennent les femmes dans une place défavorable sur le marché de l'emploi. D'où la nécessité de penser les politiques de manière globale. Les politiques de l'emploi doivent être articulées avec les politiques d'accueil de l'enfance et celles de mobilité (les femmes ont moins souvent accès à un véhicule que les hommes ; au trajet domicile/lieu de travail ou domicile/lieu de démarche de recherche d'emploi s'ajoute souvent une étape par un lieu d'accueil des enfants...). De même, les politiques de l'emploi ne doivent pas être coupées de celles concernant l'enseignement, tant obligatoire que non-obligatoire, levier d'action pour contrer la segmentation sexuée des secteurs autant que la reproduction des stéréotypes (voir la partie "enseignement").

Enfin, les politiques de l'emploi doivent être liées aux réflexions sur l'insertion sociale et la protection contre la précarité, dans lesquelles l'emploi joue un grand rôle. Notons qu'à ce titre, le Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs est assez interpellant : faible poids donné à l'accompagnement en regard de la sanction, implication croissante des organismes d'accompagnement et de formation (exemple : OISP) dans le contrôle et la sanction au détriment de leur mission première, renvoi à la responsabilité individuelle et à la solidarité inter-individuelle et familiale ou à l'assistance sociale, précarisation des personnes déjà les plus précaires qui sont largement surreprésentées parmi les sanctionnées, femmes se retirant du marché du travail, insertion dans des statuts précaires et précarisants... C'est pourquoi, au niveau fédéral, nous continuons à demander le retrait du plan d'activation et de suivi des chômeurs et son remplacement par un véritable plan d'accompagnement plus respectueux des personnes, et particulièrement des femmes.

## Nos revendications

### Des statuts de travail corrects :

- en particulier - mais pas seulement - dans le secteur des services aux personnes et de l'accueil de l'enfance. A ce sujet, nous rappelons notre opposition à la généralisation de statuts de type "titres-services"<sup>14</sup> et la nécessité d'un statut de travailleuse salariée pour les accueillantes conventionnées ainsi que le maintien des structures et emplois financés par le FESC.
- pour toutes et tous, c'est-à-dire aussi avec des objectifs d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi. Aujourd'hui, trop souvent, l'insertion se fait au détriment de la qualité de l'emploi et de la qualification nécessaire dans certains secteurs. C'est le cas, par exemple, du secteur de l'accueil de la petite enfance, traversé par le projet d'élargir les titres-services à ce secteur mais aussi par les injonctions contradictoires entre politiques régionales axées sur l'insertion professionnelle à tout prix et politiques de la Communauté française qui durcit les normes de qualité du secteur (voir la partie "politique de l'enfance").
- contrôlés par des évaluations qualitatives et pas seulement quantitatives des créations d'emplois.

### Lutter de manière transversale contre la segmentation horizontale du marché du travail :

- au sein de l'enseignement obligatoire et non obligatoire, ainsi que dans l'orientation vers les formations et métiers.
- au sein même des dispositifs d'insertion professionnelle et dans l'accompagnement des personnes demandeuses d'emploi qui ne doivent pas être orientées systématiquement selon leur sexe vers un type d'emploi, de secteur ou de formation.
- par la promotion des filières et métiers non-traditionnellement féminins auprès des demandeuses

<sup>14</sup> *Les titres-services : un statut "plaqué or"*, Vie Féminine, juillet 2006.

d'emploi et des étudiantes, des organismes formateurs et d'accompagnement, des employeurs.

- par une politique volontariste, au sein même des pouvoirs publics communautaires et régionaux, dans le recrutement et la gestion du personnel. Ceux-ci doivent donner l'exemple et prendre des initiatives qui vont à l'encontre du cloisonnement "sexué" entre secteurs, métiers et fonctions (analyse "genrée" des méthodes de recrutement, coopération avec les écoles, le secteur de la formation professionnelle, ...).

Un réel dispositif d'accompagnement respectueux de toutes les personnes, de leurs aspirations et de leurs contraintes (garde d'enfants, mobilité...), où ce n'est pas la sanction qui prime ; un dispositif :

- prenant en compte les situations individuelles et veillant à ne pas pénaliser les personnes déjà les plus fragilisées quant à l'insertion, par exemple les femmes rentrantes, les femmes enceintes, les personnes inscrites dans des parcours de vie difficiles, les personnes analphabètes ou illettrées, les personnes ne maîtrisant pas une des langues nationales...
- basé sur la construction d'un projet professionnel ET personnel tenant compte des capacités et motivations des personnes, projet dans lequel viennent s'inscrire les différentes démarches et orientations.
- intégrant et développant un chaînon faible à l'heure actuelle : celui situé entre les formations de base (ex. : alphabétisation, remise à niveau, ISP...) et les formations qualifiantes.
- permettant l'accès à des formations qualifiantes de qualité, en particulier dans le champ de la promotion sociale : pour ce faire, il faut garantir les moyens en personnel nécessaires à ce secteur.
- ne "sous-traitant" pas le contrôle aux opérateurs de formation ni aux organismes d'orientation et d'accompagnement : cela entraîne une confusion des rôles contre-productive et nuit à leur travail.
- maintenant et garantissant les CPAS dans leur rôle de dernier filet social et ne leur faisant pas porter le poids des exclusions du chômage.

Des politiques d'emploi et d'accès à l'emploi pensées en articulation avec les politiques d'accueil de l'enfance (voir la partie "politique de l'enfance") et des personnes dépendantes (voir la partie "handicap"), mais aussi les politiques de mobilité. L'ensemble de ces données doivent aussi être prises en compte dans le contrôle des demandeuses/eurs d'emploi : la responsabilité du manque de places au sein de structures accessibles ne peut pas être portée par la personne demandeuse d'emploi et ne peut donc pas être un motif direct ou indirect de sanction. Une fois de plus, nous rappelons enfin notre revendication pour un Crédit d'Heures d'Aide aux Familles (CHAF) qui permettrait d'apporter une réponse à un certain nombre de besoins dans ce domaine.

## **SUR LE TRAVAIL DES FEMMES SANS PAPIERS**

Dans le cadre des réflexions que nous avons menées sur les critères de régularisation<sup>15</sup> et la nécessité d'une circulaire les précisant, Vie Féminine souhaite rappeler que la seule prise en considération du travail légal ne tient pas compte de la réalité du travail des femmes migrantes sans papiers. En effet, les femmes migrantes soutiennent, souvent de manière invisible, l'économie : en Belgique à travers leur travail productif et/ou reproductif, mais aussi dans leurs pays d'origine à travers les envois d'argent à leurs familles. L'accent mis sur le travail légal comme condition prépondérante de régularisation ne reconnaît pas :

- Le travail des migrantes, souvent effectué au noir et de façon informelle. Beaucoup de ces femmes travaillent dans le care ou le nettoyage, l'hôtellerie ou le secteur Horeca, parfois dans la sous-traitance. La non-régularisation des personnes travaillant au noir reviendrait à créer différentes catégories de travailleurs/ses et une concurrence avec les travailleurs/ses légaux/ales.
- Les femmes qui sont victimes d'enfermement dans les ambassades, celles qui sont internes dans des familles (parfois la leur) au service de personnes âgées, handicapées ou d'enfants.
- La relation de dépendance des femmes par rapport à leur employeur, ce qui provoque souvent des situations de violence, de chantage, d'enfermement et d'exploitation, y compris intrafamiliale et/ou communautaire.
- Le fait que les femmes effectuent un travail qui n'est pas reconnu, qu'elles-mêmes ne revendiquent pas toujours comme du travail mais qui comble pourtant un déficit de l'Etat par rapport à la planification des services de care compte tenu de l'insuffisance des places d'accueil pour les enfants, de la saturation des services de soin au domicile des personnes âgées, etc.

Vie Féminine demande donc que, dans le cadre d'une régularisation, les pouvoirs publics restent attentifs :

- à la prise en compte de la contribution non rémunérée des femmes au travail de care (garde d'enfants, soins aux personnes dépendantes ou âgées) ;
- à la reconnaissance du travail au noir et informel des migrantes, qu'il soit effectué dans l'espace privé ou non ;
- à la prise en compte de la volonté de travailler à partir du cheminement vers l'activité professionnelle. Et ceci avec des délais réalistes, compte tenu des parcours en insertion socioprofessionnelle, d'une validation des compétences ou encore des préjugés sexistes vécus par les migrantes en ce qui concerne l'emploi.

Nous voulons redire une fois encore que dans un tel contexte, ne pas régulariser la situation de ces femmes, c'est laisser une porte ouverte à l'exploitation, mais aussi rendre invisible la contribution des femmes migrantes à l'économie de notre pays.

<sup>15</sup> Pour que la circulaire de régularisation tienne mieux compte de la situation des femmes, Vie Féminine, septembre 2008.

# Politique de l'enfance :

Viser les 100% de taux de couverture !

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- une politique de la petite enfance cohérente basée sur la professionnalisation avec une exigence de formation initiale et continuée ;
- un refinancement du secteur pour pérenniser ce qui existe, ouvrir de nouvelles places et diminuer la participation financière des parents ;
- une prise en charge par la Communauté française des coûts administratifs engendrés par l'application du Plan Cigogne et de la réglementation des Milieux d'accueil ;
- l'octroi d'un statut complet pour les accueillantes conventionnées à domicile ;
- l'instauration d'un Crédit d'Heures d'Aide aux Familles (CHAF).

Dans les déclarations gouvernementales...

La Communauté française s'est engagée à poursuivre deux objectifs majeurs :

- une meilleure prise en charge des enfants et des jeunes dans le cadre des services d'accueil, d'accompagnement et de loisirs qui leur sont offerts ;
- un meilleur soutien aux familles et à la parentalité : les politiques de soutien à la parentalité, d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse sont autant d'outils au service du bien-être des familles et de l'épanouissement des personnes qui les composent. Il importe dès lors d'articuler de façon coordonnée et cohérente l'ensemble de ces politiques.

La Communauté française proposait aussi de créer des points d'information au niveau local ou subrégional pour soutenir les parents dans leur recherche de place, une fois la centralisation informatisée de l'offre d'accueil réalisée.

En synergie avec le Fédéral, la Communauté française s'est engagée à :

- améliorer le statut social et les conditions de travail des accueillantes à domicile (gardiennes encadrées) ;
- réduire la TVA à 6% pour les infrastructures d'accueil ;
- pérenniser les projets soutenus actuellement par le FESC ;
- soutenir l'emploi dans le secteur de la petite enfance.

En synergie avec les régions, la Communauté française veut par ailleurs créer un Fonds spécial pour la construction et la rénovation des infrastructures liées à l'accueil et à l'accompagnement de l'enfance. Ce fonds pourrait être alimenté également par les entreprises et les pouvoirs locaux.

Notre analyse

Ce n'est un secret pour personne, il y a pénurie de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Actuellement, le budget de l'ONE représente 2.5% du budget de la Communauté française, où le taux de couverture est de 24.5%. A titre de comparaison, au Québec le taux de couverture est de 90% ! Quant aux exigences européennes, elles sont fixées à 33%.

Pour les parents, la recherche d'un milieu d'accueil est un vrai parcours du combattant. Ils et elles sont inscrit-e-s sur des listes d'attente et doivent patienter plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de trouver un milieu d'accueil. Quand ils en trouvent un, il ne correspond pas toujours à leurs attentes et son coût est parfois trop élevé.

Dans les milieux d'accueil subventionnés, bien que le coût soit proportionnel aux revenus des parents, l'accueil continue à peser sur le budget des familles. Le manque de places oblige les parents à trouver des solutions "à la petite semaine" et pour les familles monoparentales, les personnes isolées ou les parents sans relais familial (grands-parents par exemple), les difficultés se multiplient. Ces solutions peuvent de surcroît porter préjudice à la stabilité et à la sécurité affective nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

À cause de ce manque de places, les parents sont inégaux face à l'accès à un lieu d'accueil mais aussi face au marché du travail : comment s'inscrire dans une formation, s'engager dans un emploi si on n'a pas accès à une place d'accueil pour son enfant ? Et on sait aussi que, encore aujourd'hui, ce sont principalement les femmes qui prennent en charge la garde des enfants ; elles sont donc les premières victimes du manque de places d'accueil. Lors des entretiens prévus dans le cadre du plan d'activation des chômeurs, c'est encore à elles que va être posée la question de savoir si elles ont une place d'accueil pour leur enfant...

Faute d'une volonté politique et de moyens financiers suffisants, la Communauté française n'a pu développer assez l'offre d'accueil, ce qui a favorisé le développement de structures non subventionnées pratiquant des prix inaccessibles pour beaucoup de parents. Par ailleurs, dans un tel contexte de pénurie, on assiste au développement de modes d'accueil qui ne répondent pas à des exigences de qualité et qui poussent à la marchandisation du secteur de l'accueil de l'enfance. Nous pensons tout particulièrement au projet du niveau fédéral d'étendre le dispositif des titres-services à l'accueil de l'enfance. Ces initiatives témoignent en outre d'un manque de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir face à la politique de l'enfance.

Nous déplorons aussi l'émettement de la politique de l'enfance, qui se décline davantage en fonction des intérêts électoraux des uns et des autres qu'en fonction de ceux des enfants et des parents. Les dernières mesures prises par le Gouvernement de la Communauté française en matière de remboursement des frais de garde en témoignent.

Par ailleurs, face à de nouvelles réalités de terrain - et tout particulièrement dans les quartiers les plus populaires -, des initiatives d'accueil atypique ont vu le jour ces dernières années sous l'impulsion de comités locaux, d'organisations de femmes ou encore de services offrant un accueil classique. Malgré le temps court pendant lequel l'enfant est accueilli, ces lieux de vie permettent de répondre à de nombreux besoins : désir de socialisation de l'enfant et des parents, engagement dans la vie sociale, formation, recherche d'un emploi, élaboration d'un projet personnel, temps pour soi. Le projet d'accueil de ces initiatives n'est pas figé ; il est sans cesse en évolution, en lien avec les situations sociales du quartier, la réalité des parents et des enfants accueillis. Ces initiatives reposent d'ailleurs sur un contrat de confiance avec les parents reconnus comme de véritables partenaires dans l'accueil de leurs enfants.

Or, les haltes-accueil dépendent de modes de financement ponctuels et liés à des projets précis (ex. : formation des parents, travailleurs/travailleuses dans des emplois flexibles, situations d'urgence). Par conséquent, leur avenir est sans cesse remis en question, ce qui menace la continuité dans l'accueil de l'enfant. Ce point est pourtant un principe fondamental prôné par l'ONE, qui reconnaît ces initiatives sans les subventionner.

Et enfin, nous devons constater que les réglementations et le fonctionnement de l'ONE ne sont plus adaptés aux évolutions de la société et aux besoins des familles. En effet, aujourd'hui les situations sont devenues complexes et diverses : familles monoparentales, précarité, pression du marché de l'emploi, politique d'activation des chômeurs, travail à temps partiel, exigences accrues de formation, taux d'emploi grandissant des femmes, isolement des familles, situations d'urgence... Ces réalités ne sont absolument pas intégrées dans la politique de l'ONE. C'est pourquoi, comme indiqué plus haut, des services atypiques répondant à ces besoins se mettent en place, mais leur viabilité est liée à des subsides ponctuels ou "sectoriels" (ex. : pour la formation).

## Nos revendications

Nous demandons à nos responsables politiques, et tout particulièrement au prochain Gouvernement de la Communauté française, de réfléchir à une réelle politique de l'accueil de l'enfance basée sur les principes d'égalité et d'accessibilité pour tous et toutes. Nous défendons un projet d'accueil de l'enfant vu comme un droit pour ce dernier et pas uniquement comme une réponse aux besoins du marché du travail.

Tout enfant doit avoir les mêmes chances d'être accueilli dans un milieu de qualité quel que soit le statut de ses parents. Or le système actuel est discriminatoire parce que basé sur des critères et des priorités d'admission en fonction du pouvoir subsidiant. Pour sortir de cette logique, nous demandons un taux de couverture qui vise à terme les 100%, permettant ainsi à tout enfant d'avoir un lieu d'accueil, de qualité, accessible financièrement tout en répondant aux besoins des familles et du marché du travail. Il est évident que cette exigence ambitieuse ne peut trouver sa réponse uniquement au niveau de la Communauté française mais qu'elle doit être rencontrée dans le cadre d'une responsabilité collective qui engage l'ensemble des niveaux de pouvoir : communautés, régions et fédéral. Il est néanmoins important que cette politique soit coordonnée par les Communautés. Ce qui implique :

- Une politique de l'enfance cohérente menée par la Communauté française en articulation avec les autres niveaux de pouvoir (fédéral et régions). Il est pour nous essentiel que la Communauté française puisse être renforcée dans son rôle de première ligne pour la politique de l'enfance. Toute initiative prise par un autre niveau de pouvoir doit s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action précis répondant aux exigences de qualité.
- La Communauté française doit proposer, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, un plan d'action pluriannuel permettant de viser à terme un taux de couverture de 100%.

Dans l'urgence :

- La création de nouvelles places d'accueil subventionnées - à domicile et collectif - pour répondre aux besoins des parents et surtout au droit de l'enfant à être accueilli dans une structure de qualité.
- Un statut complet de travailleuse salariée pour les accueillantes d'enfants conventionnées. Les engagements pris lors de la manifestation du 13 mars 2009 par les responsables politiques doivent se traduire dans les faits, avec un échéancier précis et un travail pour préciser le contour du métier d'accueillante. Dans ce cadre, Vie Féminine demande que le statut qui sera octroyé tienne compte du métier spécifique d'accueillante, avec un barème s'y rapportant et permettant aux travailleuses de vivre correctement. Nous refusons de voir les accueillantes sortir d'un statut précaire pour être confrontées à une autre précarité. Et enfin, la Communauté française doit, en conformité avec ses propres engagements, trouver les moyens nécessaires pour permettre aux services d'accueillantes conventionnées de fonctionner correctement lorsque le statut complet sera mis en place.
- Le système des co-accueillantes<sup>16</sup> doit faire l'objet d'une évaluation en concertation avec le secteur. Un statut complet de travailleuse doit également être octroyé à ces accueillantes.
- La professionnalisation des métiers de l'accueil de l'enfance doit être soutenue via le financement des formations de base, continues et obligatoires ainsi que par une offre de formations en suffisance et dans la proximité.
- Nous demandons une reconnaissance structurelle des initiatives d'accueil atypiques (ex. : haltes-accueil), avec des moyens financiers adaptés et durables permettant d'offrir aux enfants une continuité dans l'accueil, de garder la diversité, la souplesse et l'innovation propres à chaque projet. Les initiatives déjà existantes doivent pouvoir rentrer dans une programmation ONE adaptée à leurs réalités spécifiques. Une reconnaissance et une subvention structurelle permettront une stabilité d'emploi et des possibilités de formation.
- Des pratiques intéressantes d'accueil dit "atypique" ont vu le jour et tiennent mieux compte de l'évolution de notre société, des nouveaux besoins et des nouvelles formes de précarité. Nous souhaitons que cette expertise soit identifiée et réinjectée dans les pratiques "traditionnelles" des autres milieux d'accueil.
- De plus, étant donné le contexte de précarisation croissante, les services subsidiés doivent être soutenus pour qu'ils puissent développer une mission sociale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant à l'égard des enfants (dépistage, handicap...) que vis-à-vis des parents et tout particulièrement des femmes (ex. : femmes seules).

<sup>16</sup> Pour rappel, les "co-accueillantes" sont deux accueillant(e)s qui exercent leur activité ensemble en un même lieu.

- Dans ce sens, et à titre d'exemple, le taux d'encadrement des milieux d'accueil doit tenir compte de cette mission sociale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; la participation financière des parents doit donc être adaptée, de manière structurelle, pour les familles les plus précarisées.
- Les milieux d'accueil subsidiés doivent être accessibles à tous les enfants, peu importe la situation de leurs parents. Les enfants de parents sans emploi, sans revenu, sans papiers, défavorisés, touchant l'aide sociale, etc. doivent pouvoir être accueillis. La structure d'accueil permet ainsi de jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- En vertu du pacte associatif "privé/public", tous les milieux d'accueil doivent être traités de la même façon.
- Au niveau de l'ONE, une réflexion doit être mise sur pied quant à l'évaluation et à l'ajustement des réglementations des milieux d'accueil, afin de pouvoir répondre à l'évolution des besoins en matière d'accueil, et ceci en concertation avec le secteur au sens large (classique et accueil atypique).
- Les structures de décision de l'ONE (CA et comités subrégionaux) doivent être composées des acteurs de terrain ayant une expertise dans le domaine de l'accueil de l'enfance et cela indépendamment de leur affiliation à un parti politique. L'articulation entre le CA et les comités subrégionaux doit être évaluée.

Sauver les structures actuellement subsidiées par le FESC (Fonds d'Equipements et de Services Collectifs). Institué et géré au sein de l'Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS), le FESC est à l'aube d'une profonde réforme. Aujourd'hui source de financement de divers services collectifs (dont 8 au sein de Vie Féminine) via une prise en charge des dépenses réelles en fonctionnement et en charges salariales, il tend à devenir un complément aux allocations familiales des travailleurs salariés.

Depuis 2004, une série de mesures ont été prises en vue de réaliser des économies budgétaires et de rétablir l'équilibre financier du Fonds. Ces mesures seront d'application jusqu'à la réforme du FESC ; or celle-ci, prévue initialement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007, a encore été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, faute d'accord en matière de réforme institutionnelle. Les structures financées par le FESC sont donc soumises à un plafonnement de leur source de financement, souvent principale, en attendant cette réforme toujours aussi floue quant aux conséquences financières pour leur activité. A défaut de moyens suffisants, les structures d'accueil aujourd'hui financées par le FESC se verront dans l'obligation de licencier du personnel (+/- 700 équivalents temps plein en Communauté française), voire de mettre la clé sous la porte ! Dans le cadre d'une politique familiale cohérente avec les besoins des parents, il est donc urgent de prendre des mesures pour :

- revaloriser les emplois sous financés suite aux décisions de 2004 afin d'éviter la fermeture des services avant l'application de la réforme en cours ;
- une réelle prise en compte des réalités des structures dans la gestion du Fonds ;
- que les spécificités des services de garde d'enfants malades soient prises en compte dans le mode de subvention du Fonds (notamment en matière de frais de déplacement) ;
- un maintien des emplois actuellement financés par le FESC via des moyens structurels et suffisants ;
- le maintien d'une cotisation patronale de sécurité sociale de minimum 0,05% et l'affectation des moyens supplémentaires dégagés par le Conseil extraordinaire des Ministres d'Ostende en 2004 ;
- le maintien des quatre types d'accueil au sein du FESC : extra-scolaire, enfants malades, urgence et flexible ;
- le maintien de l'accessibilité financière aux structures financées par le FESC pour les parents ;
- une réelle co-responsabilité des régions, communautés et fédéral pour sortir de la crise actuelle.

Par ailleurs, Vie Féminine tient à rappeler son opposition catégorique à l'élargissement des titres-services pour l'accueil des enfants<sup>17</sup>. Nous demandons que l'enveloppe financière disponible pour ces titres-services puisse être affectée à la création ou au développement de places dans le cadre du non marchand. En complément à la création de ces places, des formules de chèques peuvent être octroyées aux parents qui se trouvent dans des situations précaires pour leur permettre d'accéder à ces services.

17 A ce sujet, voir notre analyse sur les titres services en général : *Les titres-services : un statut "plaqué or"*, Vie Féminine, juillet 2006.

Dans ce sens, Vie Féminine rappelle sa revendication d'un Crédit d'Heures d'Aide aux familles (CHAF), qui est une intervention en prestations de services. Il s'agit d'octroyer à toutes les familles, à l'occasion de chaque naissance ou de chaque adoption d'un enfant de 0 à 3 ans, un crédit de 100 heures d'aide à utiliser dans des services collectifs pour de l'aide ménagère, du baby-sitting, de la garde d'enfants malades, de la garde d'urgence, de nuit, etc. Cette formule de CHAF peut très bien s'étendre afin de répondre à d'autres besoins.

---

<sup>18</sup> *Le CHAF - Crédit d'Heures d'Aide aux Familles : une responsabilité à l'égard des familles !*, Vie Féminine, mars 2003.

## CONSULTATIONS POUR ENFANTS

Le Gouvernement de la Communauté française a adopté, le 9 juin 2004, un arrêté portant réforme des consultations. Cette réforme a apporté de nombreux changements :

- Une reconnaissance professionnelle et une description de fonction des Travailleurs médico-sociaux (TMS) ;
- Un projet santé parentalité, à réaliser conjointement par l'équipe médicale et le Comité de bénévoles ;
- Un programme de redynamisation des Comités, en concertation avec les Pouvoirs Organisateurs (PO) ;
- Le renforcement des liens entre pouvoirs publics locaux et associations, pour un travail de proximité, à l'échelle de la commune ;
- Une réorganisation des structures agréées et subventionnées (consultations, antennes et maisons de l'enfance) tenant compte du nombre d'enfants, des heures d'ouverture et de la conformité des locaux.

En tant que PO de plus de 180 consultations pour enfants, Vie Féminine a suivi la réforme au quotidien et souhaite faire part de ses insistances :

### **Les Consultations doivent rester des lieux de rencontre et d'échange**

Avec la planification de rendez-vous fixés à l'avance pour les visites médicales, les parents restent souvent moins longtemps qu'auparavant, ont moins de contacts entre eux et avec les bénévoles. Cette restriction des missions pénalise les parents. Par ailleurs, une évaluation des besoins des familles ainsi que des financements suffisants pour les activités permettront de maintenir une mission de proximité et d'accessibilité aux consultations.

### **Importance du bénévolat dans les consultations**

Le travail des professionnel-le-s salarié-e-s (TMS, médecins...) doit se développer en complémentarité avec celui des bénévoles. Nous savons à quel point leur apport est essentiel. Il est crucial de valoriser et d'encourager l'engagement bénévole, renforcé par les apports du pouvoir organisateur lorsqu'il est investi. Sur le terrain, des bénévoles expriment leur difficulté à trouver leur place dans la consultation. Certes, la réforme donne une place au Comité dans l'organisation et la gestion de la consultation, dans la participation au projet santé-parentalité (PSP), mais elle n'aborde pas l'apport central des bénévoles dans l'accueil des familles. Or, leur expérience de terrain et leur engagement constituent des atouts essentiels pour le bien-être collectif. Par ailleurs, il est important de respecter le type d'investissement que les bénévoles sont prêt-e-s à fournir pour la consultation. C'est aussi pour cela que leur formation doit être renforcée afin de rester en phase avec les missions des consultations et l'évolution du secteur.

### **Promouvoir la réalisation concertée du projet santé-parentalité (PSP)**

Le projet santé-parentalité a dû être réalisé conjointement par l'équipe médicale et le Comité, soutenu par le pourvoir organisateur. Dans plusieurs situations, des difficultés de collaboration se sont présentées. D'où la nécessité de renforcer une dynamique qui permette à chacun-e de trouver sa place et de participer pleinement au projet commun. Avec sa connaissance des réalités de vie des familles, du réseau associatif local et des ressources sur le territoire de la consultation, Vie Féminine peut jouer, en tant que pouvoir organisateur, un rôle essentiel dans le soutien à l'élaboration des PSP.

### **Une meilleure prise en compte du pouvoir organisateur**

L'arrêté prévoit que le pouvoir organisateur d'une consultation est notamment responsable du recrutement des membres du Comité et qu'il assure leur formation, le cas échéant avec l'aide de l'ONE. Le pouvoir organisateur est également responsable de la conformité de la consultation aux conditions d'agrément fixées par l'ONE. Ce rôle défini dans l'arrêté doit être reconnu et promu en complémentarité avec les autres acteurs des consultations.

### **Qu'en est-il des concertations communales ?**

Les concertations communales, instaurées par la réforme, n'ont pas été mises en place partout et là où elles existent, elles ne font pas nécessairement preuve de dynamisme. Il est plus que nécessaire de se poser la question de la pertinence de ces concertations.

#### **Soutenir les démarches des Comités pour la conformité des locaux**

La réforme a permis de mettre en état des locaux adaptés pour une consultation. Dans certains cas, les Comités ont dû s'investir intensément pour faire face à des difficultés auxquelles ils n'étaient pas préparés et pouvoir répondre aux conditions d'agrément de l'ONE. Parfois, des problèmes de locaux non réglés pour des raisons indépendantes de la volonté du Comité ont mis en péril la survie de consultations pourtant bien nécessaires dans leur quartier. Dans ces cas, l'ONE doit aider le Comité à trouver une solution, y compris au niveau financier.

#### **Une nécessaire évaluation de la réforme**

Début 2009, une procédure d'évaluation de la réforme semble avoir été réalisée par l'ONE mais apparemment, la volonté de toucher tous les acteurs des consultations ne paraît pas avoir été présente. Nous insistons pour qu'une évaluation globale de la réforme soit réalisée et qu'elle soit menée largement auprès des usagers, des bénévoles, des équipes médicales et des pouvoirs organisateurs pour cerner les changements, leurs impacts positifs et négatifs ainsi que les éventuelles adaptations à envisager.

# Enseignement : *Et si l'égalité s'apprenait à l'école ?*

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- *l'intégration de l'objectif d'égalité entre filles et garçons dans la formation des enseignant-e-s, dans la formation et les méthodes d'orientation pratiquées par le personnel des Centres P.M.S., ainsi que dans tous les programmes scolaires ;*
- *l'égalité de traitement entre filles et garçons dans l'évaluation des comportements, des attitudes et des acquis ;*
- *l'élimination de tout stéréotype sexiste dans les manuels scolaires ainsi que dans tous les outils véhiculés dans l'enseignement, qu'ils soient destinés aux enseignant-e-s ou aux élèves ;*
- *l'égalité des hommes et des femmes qui travaillent dans le secteur de l'enseignement.*

## Dans les déclarations gouvernementales...

Dans les déclarations gouvernementales tant régionales (Wallonie et Bruxelles) que communautaire (Communauté française), était soulignée l'importance du rôle de l'école comme lieu de formation à la citoyenneté et de préparation à l'insertion sur le marché de l'emploi. La Communauté française s'engageait à développer une orientation scolaire au profit de l'élève et la Région wallonne soulignait notamment sa volonté de développer le capital humain, les connaissances et le savoir-faire. La Communauté française s'engageait à renforcer le soutien pédagogique aux enseignant-e-s, à évaluer leur formation initiale et à réviser leur formation continuée. Par ailleurs, tant la Communauté française que les régions (Bruxelles et Wallonie) déclaraient s'engager pour une revalorisation des filières techniques et professionnelles et/ou des métiers techniques et scientifiques.

C'est uniquement dans le "Programme d'Action Gouvernementale pour la promotion de l'égalité femmes/hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale" que la question de l'égalité dans l'enseignement apparaît, avec pour objectifs de " promouvoir l'égalité et la mixité des sexes dans l'enseignement obligatoire et supérieur " ainsi que de " promouvoir les études et la recherche sur le genre ".

## Notre analyse

L'enseignement représente un enjeu de société majeur. En effet, l'école est un lieu d'apprentissage : c'est un lieu de formation à la citoyenneté où chacun-e " acquiert les apprentissages nécessaires à sa vie en société, que ce soit en tant que citoyen ou en tant que travailleur ", comme le précise la déclaration de politique de la Région wallonne. C'est un lieu permettant notamment d'acquérir des compétences qui aideront par la suite à s'insérer sur le marché du travail. Mais l'école est également un lieu de vie, de socialisation et d'interactions entre filles et garçons, entre professeur-e-s et élèves. Depuis les années 70 et l'instauration de la mixité, filles et garçons y bénéficient des mêmes services et structures. Si l'objectif était celui de l'égalité, peut-on le considérer comme atteint aujourd'hui ?

En réalité, des enquêtes ont démontré que les professeurs traitent de manière différente les garçons et les filles, le plus souvent sans s'en rendre compte. On parle alors de "programme caché". Les attentes et les interactions sont différencierées selon le sexe de l'élève : les garçons bénéficient généralement de plus de temps de parole, de remarques, d'encouragements et de stimulations intellectuelles.

De plus, malgré les avancées réalisées à ce niveau, les manuels scolaires et autres supports de cours n'ont pas été débarrassés de tous les stéréotypes sexistes (même si les plus grossiers en ont été retirés) et continuent de donner une image des femmes éloignée de la réalité sociale ou historique (elles y sont majoritairement représentées comme mères, très rarement associées au pouvoir politique et aux postes à responsabilités, cantonnées à des métiers peu valorisants, typiquement féminins...). Cet environnement

ne vient en tout cas pas ouvrir d'autres horizons en termes de choix d'études, qui restent très sexués. Les filières d'études sont en effet polarisées selon les sexes, tant dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique et professionnel, une polarisation qui se poursuit en toute logique sur le marché de l'emploi et écarte ainsi de nombreuses femmes de métiers plus valorisés ou définis comme en pénurie de main-d'œuvre. D'où la nécessité d'articuler les politiques en matière d'enseignement et celles en matière d'emploi (voir la partie "emploi").

La question d'accepter ou non le port du voile à l'école revient aussi très régulièrement sur le devant de la scène, et le nombre d'écoles qui l'acceptent se réduit d'année en année. Sans revenir sur la question de ce que représente le voile, pour les femmes - et ici plutôt les filles - qui le portent et pour le reste de la société<sup>19</sup>, l'interdiction du voile à l'école semble quand même aller à l'encontre des discours actuels sur la "mixité" à l'école, qu'elle soit sociale, de sexe ou culturelle et religieuse. Pour nous, seule la participation des filles aux structures publiques d'enseignement peut leur permettre de développer leur sens critique, leur libre arbitre, leur liberté de penser et d'agir comme individu. De plus, refuser ces jeunes femmes voilées revient à donner à certains des arguments pour créer des établissements islamistes, et à pousser ces jeunes filles à suivre un cursus purement religieux, non pluraliste, non mixte, non égalitaire.

Enfin, par sa place cruciale dans la reproduction et la production des inégalités de sexe, par son caractère obligatoire et le nombre d'années et d'heures qu'il représente pour chaque élève, par le rôle de socialisation et d'apprentissage citoyen qu'il joue très tôt au côté de la famille, l'enseignement est aussi le lieu par excellence où agir pour influer sur les changements de mentalités à tous les niveaux.

#### Nos revendications<sup>20</sup>

Afficher clairement un objectif d'égalité femmes-hommes (filles-garçons) et développer une approche de genre transversale, englobant les formations des enseignant-e-s, le contenu des formations données aux élèves et étudiant-e-s, les orientations suivies par les étudiant-e-s (et notamment la manière dont ils et elles sont orienté-e-s) et en partant d'une évaluation de ce qui a été mis en place jusqu'ici.

Inclure une formation obligatoire aux rapports sociaux de sexe dans les formations de base (notamment via le cours "Approche théorique et pratique de la diversité culturelle et de la dimension de genre" intégré au programme de la filière pédagogique dans toutes les hautes écoles) et continuées des enseignant-e-s, et qui englobe une réflexion sur leurs pratiques, notamment sur le "programme caché".

S'engager pour lutter contre la polarisation des filières tant de l'enseignement général que technique et professionnel, notamment par la promotion des filières non traditionnellement féminines auprès des étudiantes (en particulier les filières menant aux métiers techniques et scientifiques).

Enfin, nous nous opposons toujours à l'interdiction (légalisée ou non) de porter le voile à l'école. Les jeunes filles voilées ne doivent pas être coupées de l'instruction, garante de leur accès au savoir et, par corrélation, du développement de leur autonomie.

<sup>19</sup> Pour cela, relire notre dossier "Le voile islamique : une question de choix ?", Vie Féminine, mai 2005.

<sup>20</sup> Voir aussi les revendications de la Commission Enseignement du CFFB que nous soutenons en grande partie.

# Egalité entre femmes et hommes :

*Au-delà de l'égalité formelle : pour une politique ambitieuse*

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- *une prise en compte de l'égalité entre femmes et hommes dans l'élaboration et le suivi de toutes les politiques ;*
- *la publication de statistiques sexuées et d'analyses selon le genre.*

## Dans les déclarations gouvernementales...

Alors que la politique d'égalité entre femmes et hommes devrait s'inviter dans tous les domaines, les différentes déclarations gouvernementales mentionnent souvent leurs objectifs en la matière dans un chapitre spécifique, voire dans un programme à part. La Communauté française a ainsi adopté un "programme pour la promotion de l'égalité femmes/hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale" qui développe des objectifs assez précis sur différents thèmes, notamment la production de statistiques désagrégées par sexe et un système d'évaluation des politiques tenant compte de leur impact différencié sur les femmes et les hommes. Le gouvernement wallon, lui, a insisté dans sa déclaration sur la publication d'indicateurs de genre et sur le rôle d'analyse que jouerait le Conseil wallon pour l'égalité entre hommes et femmes. La Région bruxelloise a pour sa part pris des engagements très formels en matière de politique d'égalité entre femmes et hommes : application du "gender mainstreaming", production de statistiques qui prennent en compte le genre, attention à l'équilibre dans la représentation des hommes et des femmes, suivi de la Conférence de Pékin.

## Notre analyse

Dans la dynamique de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Pékin, 1995) organisée par l'ONU, les pouvoirs publics ont pris l'engagement d'intégrer dans toutes leurs politiques l'objectif d'égalité entre femmes et hommes grâce à une méthode transversale - le gender mainstreaming. Cette stratégie devait être soutenue et rendue visible par la présentation annuelle d'un rapport des gouvernements devant les parlements sur les actions concrètes entreprises par les différents ministères. Cette seule obligation est très difficilement rencontrée par nos institutions<sup>21</sup>. Nous en déduisons donc que ces politiques ne sont pas prises au sérieux ou ne sont pas suffisamment soutenues, alors que de nombreux outils et experts existent sur ce terrain.

Pourtant, la méthode qui consiste à vérifier a priori si une politique publique aura des effets différents ou non sur les hommes et sur les femmes concerne bien toutes les politiques. Il suffit de voir comment, dans notre recherche-action sur la précarité des femmes, les questions de mobilité, d'accès à la culture et aux loisirs, d'impact sur la santé, de violence, de logement, de répartition des rôles dans le couple et la famille, viennent s'ajouter à la problématique de l'emploi et des revenus sur fond d'inégalités entre les sexes. Cet exemple montre à quel point tous les niveaux politiques sont étroitement imbriqués quand il s'agit de penser une amélioration de l'égalité entre femmes et hommes. Or aujourd'hui, à part peut-être sur quelques thèmes très précis, comme la violence conjugale, nous sommes encore très loin d'une "percolation" de cette lecture des inégalités entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. On peut même dire qu'actuellement, le discours qui renverse les rapports de domination en se basant sur le mythe de "l'égalité déjà là" trouve un écho de plus en plus grand dans les médias - et même auprès des pouvoirs publics -, ceci faute souvent d'une connaissance approfondie et étayée scientifiquement des inégalités entre femmes et hommes.

<sup>21</sup> Sous cette législature, 3 rapports couvrant les périodes 2004 à 2008 ont été présentés au Parlement de la Communauté française, mais ils ne sont pas consultables en ligne. Au Parlement wallon, un rapport sur l'année 2004 a été présenté en 2006 et un colloque spécifique a eu lieu en 2008. En Région de Bruxelles-Capitale, un premier rapport pour 2006 a été publié en 2008 et il y a également eu une initiative parlementaire pour faire le point sur les politiques régionales d'égalité.

Car il va sans dire que pour faire cette lecture, l'existence de statistiques ventilées par sexe est primordiale. Elles sont certes un peu plus fréquentes, mais manquent encore de régularité et de visibilité. De plus, nous avons remarqué que, même si des efforts sont faits par différentes institutions pour présenter des statistiques et indicateurs de genre, les interprétations proposées négligent parfois l'aspect principal qu'elles sont censées révéler, à savoir la portée collective et construite de ces inégalités. C'est pourquoi nous pensons que les démarches plus qualitatives réalisées par des chercheurs spécialisés ou des organisations de terrain doivent également trouver leur place.

Enfin, la Région wallonne et la Communauté française ont récemment adopté trois nouveaux décrets ayant pour mission de lutter contre les discriminations, notamment sur base du sexe, dans leurs différents domaines de compétences. Bien sûr, il peut être utile de réaffirmer que le droit interdit toute discrimination, même indirecte, fondée sur le sexe. Mais d'un autre côté, les femmes nous ont révélé aussi à plusieurs moments<sup>22</sup> le peu de confiance qu'elles mettaient dans le monde judiciaire et juridique, sans compter la longueur et le coût des procédures. De plus, le droit de l'égalité est encore mal connu du grand public et donc peu accessible pour les femmes elles-mêmes. Dans ce sens, c'est un vrai défi que de parvenir à informer un large public de femmes sur ces "nouveaux" droits.

#### Nos revendications

Le respect des engagements pris, suite à la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes (Pékin, 1995), par décrets et ordonnance de présenter tous les ans, devant le parlement (avec ouverture à la société civile), un rapport sur les réalisations du gouvernement en matière d'égalité des femmes et des hommes.

La publication régulière de statistiques ventilées par sexe dans tous les domaines qui permettent de débusquer, mesurer et suivre l'évolution des inégalités entre femmes et hommes.

Encourager ou rendre visibles des recherches innovantes et qualitatives dans tous les domaines, notamment ceux qui n'ont été que peu explorés jusqu'à présent sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes (mobilité, aménagement du territoire, handicap, ...).

Une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de compétences régionales et communautaires qui mette l'accent aussi sur la complémentarité de ces niveaux de pouvoir (infrastructures et services) et qui ne néglige pas la mise en œuvre d'actions correctrices face à des discriminations, comme la loi l'y autorise.

Un système d'évaluation des politiques publiques qui rende compte des avancées ou des reculs en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Une application effective des décrets anti-discrimination, notamment par le soutien des professionnel-le-s susceptibles de décoder ces discriminations dans leur domaine (services juridiques, sociaux, éducation permanente, etc.).

Nous demandons également que les financements destinés à soutenir les projets œuvrant pour l'égalité entre femmes et hommes ne soient pas l'occasion d'occulter les inégalités flagrantes qui existent toujours aujourd'hui entre les hommes et les femmes ni, encore plus grave, de prétendre les mettre sur le même pied face à un problème comme celui des violences conjugales (voir la partie " violences conjugales "). Nous demandons aux responsables politiques de ne pas se laisser piéger par le phénomène de "l'égalité déjà là !"<sup>23</sup>

Pour promouvoir l'égalité, le respect et la non-discrimination, nous demandons aux responsables politiques de sortir des bonnes intentions (du style "chartes") et de prendre des mesures ambitieuses et contraignantes ayant un impact direct sur les hommes et les femmes. Les bonnes intentions n'ont jamais produit l'égalité. En tant que femmes, nous en savons quelque chose.

<sup>22</sup> Notamment dans la recherche "Au féminin précaire", mais aussi lors de notre semaine d'étude 2004 dédiée au thème " Femmes et justice ".

<sup>23</sup> Christine Delphy, " Retrouver l'élan du féminisme ", dans *Le Monde Diplomatique*, mai 2004.

# Culture : Vous avez dit accès ?

*En 2004, Vie Féminine revendiquait :*

- *le respect des engagements pris par le ministre en matière de budget (phasage et simplification administrative) pour l'application du décret "éducation permanente" ;*
- *la concertation avec le secteur ;*
- *l'application des accords du non-marchand après l'échéance du 31 décembre 2004, pour la répartition du reliquat : à savoir, comme le demande la FESEFA, une répartition des moyens entre les différents secteurs basée sur un état des lieux de l'emploi réellement occupé dans chaque secteur, ainsi qu'une répartition de l'enveloppe attribuée à chaque secteur en fonction du nombre de travailleurs ETP recensés dans chaque association.*

## Dans les déclarations gouvernementales...

Le gouvernement de la Communauté française s'engageait à faire du renforcement de la démocratie participative et du développement de l'esprit critique une priorité politique, ce qui passait par un soutien aux associations, notamment en garantissant les moyens nécessaires à l'application du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Il voulait aussi simplifier les pratiques administratives et mettre en œuvre une analyse du suivi des nouvelles agréations.

De plus, les gouvernements devaient mettre en place un outil de concertation et de dialogue permanent ayant pour mission d'organiser une large concertation et négociation intersectorielle. Ils devaient également inciter les pouvoirs locaux à ouvrir des discussions avec les représentants du monde associatif dans le but de décliner le pacte associatif au niveau local.

Par ailleurs, le gouvernement communautaire promettait la mise en œuvre complète des accords du non-marchand.

## Notre analyse

La Région wallonne a publié récemment un nouvel outil appelé "baromètre de la pauvreté" dont le but est de mesurer l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pauvreté. Il reprend des données telles que l'endettement, la santé, le travail, le logement mais aussi, et c'est nouveau, les privations. Et d'expliquer qu'un grand nombre de personnes en situation de pauvreté ont une vie sociale réduite : peu ou pas de participation à des activités sociales, récréatives, culturelles. Près de 6 personnes sur 10 n'ont pas ou peu d'accès à ces activités. Ce constat, nous le faisions déjà dans notre recherche sur la précarité (voir la partie "La précarité au féminin"). Etre précaire, nous ont dit les femmes, c'est d'abord vivre dans un état d'incertitude permanente, c'est vivre constamment et sans répit dans l'angoisse et la peur du lendemain. Face à cette précarité, quel espace reste-t-il pour l'imaginaire, le rêve, le beau ?

Dans un contexte où le modèle libéral, consumériste et capitaliste a envahi tous les champs du vivre ensemble, nous restons plus que jamais convaincues que c'est justement dans le champ culturel que se trouve un nouvel espace de résistance pour les femmes des milieux populaires, parce qu'il permet de ne pas se conformer à la pensée dominante, de s'approprier l'espace public, d'oser de nouvelles pratiques, de rassembler là où on essaye de nous isoler, de prendre distance, de porter un regard critique, de créer pour le simple plaisir des sens et du cœur... C'est à cet accès à la culture que nous rêvons en tant que femmes. Dans cette optique, les politiques qui misent uniquement sur l'accès économique à la culture sont à questionner : pourquoi avoir des musées gratuits si en s'y rendant, on ne s'y sent pas à sa place ? A quoi sert-il de déployer un tas d'initiatives culturelles si des choix culturels posés par le monde dit "populaire" sont l'objet de déni et de mépris ?

La mise en œuvre du nouveau décret de soutien à l'éducation permanente a permis de consolider le secteur, en stabilisant la plupart des associations reconnues sous l'ancien décret et en ouvrant la porte à de nouvelles initiatives. Même si nous avons pris une part active dans la réflexion autour du décret parce qu'il avait comme ambition de sauvegarder les fondements du travail de l'éducation permanente (citoyenneté critique, droits sociaux et culturels, émancipation individuelle et collective, participation active et analyse critique), Vie Féminine ne peut que constater la limite de ce décret en ce qui concerne les mouvements qui ont un large ancrage local.

Ces derniers se retrouvent fortement discriminés par l'actuel décret. En effet, ils effectuent souvent un nombre d'heures d'activités largement supérieur au plafond des 4400 heures valorisables par décret, et ce par le fait qu'ils réalisent un travail de proximité passant par la mobilisation d'un public important. Avec pour conséquence qu'ils sont pénalisés en matière de nombre d'emplois et de subsides pour les activités et le fonctionnement. Ceci est assez paradoxal étant donné que la démarche même d'éducation permanente mise sur la prise de responsabilité et la participation active des publics. Ce processus a par nature un effet démultipliateur en permettant aux personnes touchées de mettre en route des projets qui à leur tour mobilisent d'autres personnes. Certains mouvements ont fait de cette démarche une priorité qui aujourd'hui les pénalise.

Cette situation pourrait conduire ces mouvements à faire de leur travail d'éducation permanente une activité secondaire puisqu'ils doivent par ailleurs rechercher des financements autres pour compenser ce que le décret ne subside pas ou plus. Finalement, devons-nous faire le constat que le décret a permis de reconnaître des associations qui ne trouvaient pas leur place dans d'autres dispositifs au détriment de celles dont la légitimité repose uniquement sur la démarche d'éducation permanente ? Par ailleurs, il faut rappeler que pour être reconnus, les mouvements doivent répondre à des exigences importantes, notamment celle de disposer de secrétariats régionaux avec tous les coûts de personnel et de fonctionnement que cela suppose. Cette situation est d'autant plus interpellante que la volonté de Rudy Demotte, lorsqu'il était Ministre de l'éducation permanente, avait été de pérenniser les associations reconnues par l'ancien décret de 1976.

Fin mai 2008, la "Charte associative", qui concrétise un partenariat entre les pouvoirs publics et le monde associatif, a été adoptée en première lecture par le gouvernement conjoint à la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF. Cette charte a effectivement fait l'objet d'une large concertation et négociation intersectorielle, mais nous devons faire l'amer constat qu'une fois de plus, les organisations de femmes ont été oubliées malgré nos interpellations. L'argument avancé était que les femmes sont présentes dans des coordinations et autres plateformes et qu'il leur suffit de prendre la parole là où elles se trouvent. Mais dans les faits, ne pas avoir consulté les organisations de femmes de manière spécifique prive la charte d'une contribution réelle. Quant à son contenu, le texte prône la complémentarité et la non-concurrence entre l'action des pouvoirs publics et celle des associations. Les pouvoirs publics, en signant le texte, s'engagent donc à traiter de façon égale et sans discriminations l'ensemble des prestataires. Aujourd'hui pourtant, plusieurs expériences nous indiquent qu'on est loin de cette volonté : difficultés d'accès des organisations d'éducation permanente aux centres culturels, distinctions faites entre les services de la petite enfance associatifs et ceux liés à une commune, etc.

### Nos revendications

Le décret du 17 juillet 2003 de soutien à l'action associative dans le champ de l'éducation permanente doit faire l'objet, dans les plus brefs délais, d'une évaluation et d'une adaptation pour permettre de tenir compte des mouvements qui ont un large ancrage local. Dans ce sens, le plafond de 4400 heures d'activités doit être revu.

Les associations reconnues dans le décret de 2003 ont actuellement un financement qui correspond à 82% des subsides auxquels elles peuvent prétendre. Il est urgent que, durant l'année 2009, le financement passe comme annoncé à 89% puis à 100% en 2010. Ce financement est indispensable pour permettre aux associations de poursuivre leurs actions en fonction des exigences du décret et de ses arrêtés.



Les politiques d'accès à la culture doivent être revisitées pour tenir compte des aspirations et besoins des femmes et hommes des milieux populaires. Les formes de participation et les productions culturelles ne doivent pas être hiérarchisées au risque de dualiser les publics. Toutes les cultures ont voix au chapitre !



Des initiatives qui offrent des alternatives allant à contre-courant des modèles dominants et qui jettent des ponts entre les différents secteurs du monde culturel doivent être soutenues. Les organisations d'éducation permanente restent des lieux importants par rapport à cette création de lien mais aussi de prise de distance, de regard critique.

# Conclusions

## ***En forme de synthèse***

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Droit et participation</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir pour toutes les citoyennes et tous les citoyens non belges</li><li>● Régulariser les sans-papiers sur base de critères clairs qui tiennent compte des spécificités des situations des femmes sans papiers</li></ul>  |
| <b>Logement</b>               | <ul style="list-style-type: none"><li>● Atteindre dans toutes les communes le quota de 10% de logements sociaux et durcir les sanctions quand la législation n'est pas respectée</li><li>● Dépasser cette proportion insuffisante de 10%</li><li>● Construire et/ou mettre à disposition des logements mieux adaptés aux familles nombreuses, tant au niveau du parc acquisitif que locatif privé et public (familles monoparentales, recomposées)</li><li>● Adapter les logements sociaux aux personnes à mobilité réduite</li><li>● Une politique forte d'encadrement des loyers (outre la mise en place d'une allocation de loyer transitoire) et une régulation des logements vides</li><li>● Passer de la notion de logement à celle d'habitat (en lien avec les services collectifs, la mobilité, la participation à la vie locale, etc.)</li><li>● Augmenter le nombre de logements d'urgence et de transit pour les femmes victimes de violences conjugales</li><li>● Prendre en compte la spécificité des situations des femmes sans domicile fixe, qui déploient des stratégies propres pour éviter la rue</li><li>● Pour les aînées et leurs familles, démocratiser les prix des maisons de repos et maisons de repos et de soins et encourager la participation des résidents dans les organes de gestion</li><li>● Au niveau fédéral, avancer vers une individualisation des droits en sécurité sociale qui élimine les effets négatifs sur les alternatives de logement</li></ul> |
| <b>Violences conjugales</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>● Au niveau fédéral, faire appliquer de manière obligatoire la circulaire Tolérance Zéro</li><li>● Recensement efficace des données (au niveau des parquets)</li><li>● Formation et concertation des acteurs de terrain</li><li>● Promouvoir le travail critique des normes sociales sexistes comme moyen de prévention</li><li>● Décloisonner les différents types d'aide et de soutien en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales</li><li>● Renforcer toutes les solutions d'hébergement (refuges, logements d'urgence et de transit, etc.)</li><li>● Permettre aux femmes sans-papiers d'accéder à ces lieux d'hébergement</li><li>● Faire jouer aux lieux de consultations en santé un rôle clé dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales</li></ul>   |
| <b>Santé</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>● Développer une politique de santé qui prenne en compte de manière globale la santé des femmes, avec leurs conditions de vie et les rôles qui pèsent sur elles</li><li>● Améliorer l'accès financier aux soins (notamment lunettes, soins dentaires, etc.), en articulation avec des mesures fédérales</li><li>● Développer, soutenir et promouvoir la démarche d'accessibilité des associations de santé intégrées (ex. : maisons médicales)</li></ul>  |

- Proposer une aide médicale structurelle et non plus la seule aide médicale d'urgence aux femmes sans papiers
- Conscientiser les dispositifs médicaux de proximité aux inégalités entre les hommes et les femmes
- Donner un réel accès aux femmes à la pratique d'activités physiques et sportives
- Atteindre la gratuité en matière de contraception
- Systématiser un programme global d'éducation sexuelle et affective

#### Handicap

- Levée du moratoire sur la création de nouvelles places d'accueil et développement de services de proximité de qualité, accessibles financièrement et en nombre suffisant pour répondre à la demande
- Des solutions diversifiées et souples pour les différents besoins et aux différents âges (lieux de répit, centres de jour, hébergement...)
- Une meilleure prise en charge et des solutions appropriées garantissant l'accessibilité financière aux soins de la grande dépendance
- Garantir la qualité des services, le projet pédagogique visant l'autonomie des personnes ainsi que l'information et la participation des parents dans les prises de décision
- S'orienter vers des équipes pluridisciplinaires et garantir le libre choix des médecins et du personnel de rééducation
- Garantir l'accès à une formation maximale et spécialisée du personnel des différents milieux d'accueil et de vie (formation initiale ou continuée obligatoire)
- Développement, information et accessibilité de lieux de proximité pouvant diffuser toutes les informations nécessaires (aides possibles, législations, droits...)
- Accompagnement axé sur la complémentarité entre aides individuelles et services collectifs
- Soutien spécifique aux femmes vivant une culpabilité importante après la naissance d'un enfant porteur de handicap
- Développer la recherche sur le handicap et diffuser la connaissance, notamment sur les "bonnes pratiques" à l'étranger et les réalités de vie des femmes handicapées elles-mêmes
- Croisements systématiques avec d'autres politiques (logement, mobilité, formation et emploi, santé, politique culturelle, etc.)
- Amélioration des conditions de travail pour tou-te-s les professionnel-le-s de ce secteur
- Articulation avec le niveau fédéral (places d'accueil, politiques transversales en matière de sécurité sociale, "assurance autonomie", fiscalité, emploi, mesures de conciliation, structures d'accueil, aide aux familles...)
- Prise en compte et analyse en termes de droits et d'égalité entre hommes et femmes des revendications formulées par les associations constituées à partir de personnes concernées

#### Emploi

- Des statuts de travail corrects notamment dans le secteur des services aux personnes et de l'accueil de l'enfance, mais pas seulement
- Lutter de manière transversale contre la segmentation horizontale du marché du travail
- Un réel dispositif d'accompagnement respectueux de toutes les personnes, de leurs aspirations et de leurs contraintes (garde d'enfants, mobilité...), allant à l'encontre d'une primauté de la sanction
- Articuler les politiques d'emploi et d'accès à l'emploi avec d'autres politiques (petite enfance, mobilité...)
- Dans le cadre d'une régularisation des sans-papiers, prendre en compte la contribution non rémunérée des femmes au travail, notamment le travail de "care"

<b>Politique de l'enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Politique de l'enfance cohérente menée par la Communauté française en articulation avec les autres niveaux de pouvoir (fédéral et régions)</li> <li>● Plan d'action pluriannuel permettant de viser à terme un taux de couverture de 100%</li> <li>● En attendant, création de nouvelles places d'accueil subventionnées, à domicile et collectif</li> <li>● Statut complet de travailleuse salariée pour les accueillantes (et co-accueillantes) d'enfants conventionnées</li> <li>● Evaluation avec le secteur du système des co-accueillantes</li> <li>● Professionnalisation des métiers de l'accueil de l'enfance (formations de base et continues obligatoires, dans la proximité)</li> <li>● Reconnaissance structurelle des initiatives d'accueil atypiques (ex : haltes-accueil) et de leur expertise</li> <li>● Soutien du développement d'une mission sociale des milieux d'accueil en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant à l'égard des enfants que vis-à-vis des parents et tout particulièrement des femmes</li> <li>● Adaptation structurelle de la participation financière des parents pour les familles les plus précarisées</li> <li>● Accès pour tous les enfants à des milieux d'accueil subsidiés, quelle que soit la situation des parents</li> <li>● Traitement égal de tous les milieux d'accueil en vertu du pacte associatif "privé /public"</li> <li>● Ajustement des réglementations de l'ONE pour les milieux d'accueil en concertation avec le secteur au sens large (classique et accueil atypique)</li> <li>● Participation des acteurs de terrain dans les structures de décision de l'ONE indépendamment de leur affiliation à un parti politique</li> <li>● Sauver les structures actuellement subsidiées par le FESC (Fonds d'équipements et de services collectifs)</li> <li>● Refuser tout élargissement des titres-services à l'accueil des enfants</li> <li>● Instaurer un crédit d'heures d'aide aux familles (CHAF)</li> </ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Afficher clairement un objectif d'égalité femmes-hommes (filles-garçons) et développer une approche transversale de genre dans le secteur (contenus et méthodes, orientation, évaluation...)</li> <li>● Inclure une formation obligatoire aux rapports sociaux de sexe dans les formations de base et continues des enseignant-e-s</li> <li>● Lutter contre la polarisation des filières</li> <li>● Refuser l'interdiction (légalisée ou non) de porter le voile à l'école</li> </ul>
<b>Egalité entre femmes et hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rapport annuel aux Parlements sur les réalisations des gouvernements en matière d'égalité des femmes et des hommes conformément à leurs engagements internationaux</li> <li>● Publication régulière de statistiques ventilées par sexe dans tous les domaines</li> <li>● Encourager des recherches innovantes et qualitatives sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes</li> <li>● Politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de compétence régionale et communautaire</li> <li>● Système d'évaluation des politiques publiques qui rende compte des avancées ou des reculs en matière d'égalité des femmes et des hommes</li> <li>● Application effective des décrets anti-discrimination</li> <li>● Ne pas détourner les financements destinés aux projets "égalité entre les hommes et les femmes" pour occulter les inégalités systémiques entre hommes et femmes</li> <li>● Sortir des bonnes intentions et prendre des mesures ambitieuses et contraignantes qui ont un impact direct sur l'égalité hommes/femmes</li> </ul>

## Culture

- Evaluation et adaptation (notamment sur le plafond d'heures d'activités) du décret du 17 juillet 2003 de soutien à l'action associative dans le champ de l'éducation permanente
- Passage, comme annoncé, à 89% en 2009 et à 100% en 2010 du financement des associations reconnues
- Revisiter les politiques d'accès à la culture pour tenir compte des aspirations et besoins des femmes et hommes des milieux populaires
- Soutenir les initiatives qui offrent des alternatives aux modèles dominants et jettent des ponts entre les différents secteurs du monde culturel

## En suivant le fil

En partant d'une compétence régionale importante, si l'on considère la crise actuelle du logement, déroulons un des fils de notre canevas... En plus de l'importance de la sphère privée dans la vie des femmes, les questions de **logement** se traduisent au féminin et au pluriel dès qu'on considère aussi les moindres revenus des femmes, les familles monoparentales et recomposées, la situations des femmes âgées, etc.

On le sait, l'accès à un logement d'urgence, de transit ou à un hébergement spécialisé est également une facette importante de la problématique des violences conjugales et constitue un enjeu majeur dans la lutte contre ces violences. Mais les femmes victimes de **violences conjugales** ont aussi d'autres besoins, car elles ne désirent pas toutes quitter leur conjoint ou leur foyer. Par contre, il ne fait aucun doute que les femmes vivant des violences conjugales devraient pouvoir s'appuyer sur une politique de santé qui tienne compte de ce phénomène, avec des professionnel-le-s formé-e-s et outillé-e-s pour le détecter et y répondre (et pas seulement par une médicalisation).

Cette politique de **santé**, et particulièrement dans sa dimension de prévention, devrait se pencher aussi sérieusement sur les rôles et les conditions de vie des femmes comme sur le travail de soin - souvent gratuit - qu'elles prodiguent sans compter aux enfants, aux malades, à toutes les personnes vulnérables. Car les femmes se retrouvent parfois coincées et épuisées par la prise en charge difficile du **handicap** d'un enfant. Surtout qu'elles ne trouvent pas toujours de place dans des structures professionnelles et adaptées respectant l'autonomie et les besoins de la personne handicapée et de ses proches. Cela constitue également un obstacle important pour accéder à une autonomie financière ou garder un emploi qui ne leur garantit pas toujours de pouvoir tout concilier.

Pour respecter le principe d'égalité entre femmes et hommes, une politique de l'**emploi** et d'accès à l'emploi ne peut donc pas faire l'économie des autres conditions qui entourent l'emploi. Dans cette perspective, le manque de places d'accueil des enfants est particulièrement aigu.

En fait, une **politique d'accueil de l'enfance** doit se penser comme un droit de l'enfant - et indirectement des familles - à bénéficier dès le plus jeune âge d'un soutien équitable de la collectivité, quelles que soient les ressources de sa famille peut-être déjà fortement marquée par les inégalités et les aléas de la vie. D'autant que cela permet également d'articuler cette politique d'accueil systématique avec la future trajectoire scolaire qui aujourd'hui, cela a été bien étudié, reproduit toujours les inégalités sociales, de sexe et de "race".

Une réelle intégration de l'égalité entre filles et garçons, hommes et femmes, mais aussi de la problématique de genre aux différents niveaux du secteur de l'**enseignement** (contenus, méthodes pédagogiques, attitudes des enseignants, orientation des élèves et bien entendu conditions de travail et formation des professionnel-le-s) devient alors un véritable levier pour le changement des mentalités.

Car celui-ci est trop souvent pointé du doigt comme étant le frein principal aux avancées réelles sur le terrain... Ce discours un peu fataliste occulte largement le manque de volonté politique et de sérieux dans les mesures publiques, les objectifs et les moyens accordés à l'**égalité entre femmes et hommes** dans tous les domaines d'action. Les bonnes intentions n'ont que peu d'effets sur la vie des femmes !

Il faut donc que les pouvoirs publics favorisent des démarches égalitaires sérieuses qui développent, dans la proximité avec les femmes, des actions et des réflexions visant l'égalité, la justice et la solidarité. C'est pourquoi nous insistons particulièrement sur la nécessité, à travers les **politiques culturelles**, d'un soutien structurel et suffisant des associations qui privilégient cette approche et peuvent, grâce à cela, faire bénéficier la société d'une importante expertise de terrain sur les réalités que vivent les femmes dans de nombreux domaines...

Voici un des fils rouges qui tissent la trame serrée des préoccupations et des revendications que Vie Féminine veut porter à l'attention des futur-e-s responsables politiques qui seront amené-e-s à gouverner au lendemain du 7 juin. Et au bout de ces fils, nous tenons toujours l'aiguille prête à piquer là où les femmes de notre mouvement pointent les injustices qui les frappent !



**vie féminine** mouvement féministe d'action interculturelle et sociale  
rue de la Poste, 111  
1030 Bruxelles  
tél 02/22713 00  
fax 02/223 04 42  
courriel [secretariat-national@viefeminine.be](mailto:secretariat-national@viefeminine.be)  
internet [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)